

# CASINOS

## Commission Paritaire Mixte

\*\*\*

Jeudi 24 novembre 2011

### Sommaire

Adoption des minutes de la séance précédente .....	1
Etat d'avancement du groupe de travail portant sur le texte global de la CCN réorganisé par intégration des avenants et annexes .....	2
Médailles du travail. Point sur l'extension de l'accord et sur les difficultés d'application fiscales et comptables. Norme IFRS 19 .....	3
Avenant DOM présenté par Casinos de France au texte du régime de prévoyance complémentaire frais de santé .....	11
Amélioration de la sécurité dans les casinos. Projet de texte complété et représenté par Casinos Modernes. ....	12
Minima conventionnels : seconde séance de négociations 2011 .....	16
Classifications : retour des OP et des OS de la CPNE du mois de novembre .....	28
Questions diverses .....	28

*(La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Monsieur Lebeau)*

**M. le PRESIDENT.**- Bonjour et merci d'être à l'heure.

#### **ADOPTION DES MINUTES DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Sur la deuxième journée des minutes, vous m'avez inscrit en tant que porte-parole CFDT.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**-Pages 61, Mme Karpeles est indiquée comme parlant au nom de l'ACIF.

*☞ Les minutes sont adoptées à l'unanimité des membres présents.*

**M. le PRESIDENT.-** Madame Armelle Couhert viendra cet après-midi, dans un premier temps en tant qu'observatrice. Elle occupe un poste dans l'un des services de la DGT.

Je propose aux nouveaux membres de se présenter.

**M. STEINMETZ (CFTC).-** Je suis DS au casino de Montrond-les-bains, groupe Joa.

**M. MIGNONE (CFTC).-** Je suis DS au casino les Princes, à Cannes.

**M. MALATRAIT (CGT).-** DS au casino du Grau du Roi.

**Mme ARREGLE-JAUBERT (Joa).-** Je suis la nouvelle DRH du groupe Joa.

**M. CARDOZO (FO).-** Je suis DS au casino de Pau, groupe Tranchant.

#### **ETAT D'AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR LE TEXTE GLOBAL DE LA CCN REORGANISE PAR INTEGRATION DES AVENANTS ET ANNEXES**

---

**M. CLET.-** Ce travail, diligenté par à la CGT, avance. La juriste fédérale, Mme Richard, va envoyer un projet à l'ensemble des organisations syndicales. Il sera débattu lors de la commission qui sera mise en place et dans laquelle siégeront des représentants des organisations patronales et salariées. On verra les points qui semblent pouvoir être discutés, voire amendés. On attend que Mme Richard termine ce projet et l'envoie aux organisations syndicales pour, ensuite, se réunir en commission.

**M. le PRESIDENT.-** Y a-t-il eu des échanges de documents ?

**M. CLET.-** Non. On attend le projet.

**M. le PRESIDENT.-** C'est un travail important et ambitieux. Les autres organisations syndicales veulent-elles s'exprimer sur le sujet ?

**M. DESCORMIERS (CFTC).-** Sur le point 2, la structure, vous proposez « *égalité professionnelle et amélioration des conditions d'emploi* ». Je pense qu'il serait intéressant d'ajouter « *amélioration des conditions d'emploi et de travail* » car nous avons des items comme l'égalité hommes/femmes, l'emploi des seniors, les handicapés etc.

L'objectif est de permettre la lecture la plus simple possible, donc autant bien spécifier les items.

**M. LOVATO.-** C'est conforme à ce qui était prévu la dernière fois.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).-** Pas de remarque. C'est ce qui a été prévu et c'est conforme à nos dernières discussions. On attend le projet. Il va falloir mettre en place cette commission, car il y aura un très gros travail de relecture. Cela va prendre un peu de temps. Si cela pouvait convenir à tout le monde, on proposerait de tenir la commission à l'issue de la CPM, le vendredi après-midi.

**M. SARAGAGLIA.-** Le vendredi après-midi, Mme Richard n'est jamais libre. Or, on aimerait qu'elle soit là. Ou alors, il faut que les prochaines dates des paritaires ne tombent pas le vendredi.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).-** C'est noté.

**M. CASTALDO.**- Pas d'observation.

**M. FONTAINE (FO).**- Pas d'observation particulière.

**M. DEZ (CFDT).**- Pas de remarque.

**M. DURAT (CFE-CGC).**- Pas de remarque particulière. On est pour l'organisation pratique et, de préférence, pour des CPM les mercredis et jeudis.

## **MEDAILLES DU TRAVAIL. POINT SUR L'EXTENSION DE L'ACCORD ET SUR LES DIFFICULTES D'APPLICATION FISCALES ET COMPTABLES. NORME IFRS 19**

---

**M. le PRESIDENT.**- Avez-vous avancé sur ce sujet ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**-C'est un sujet compliqué, sur lequel on s'est largement exprimé la dernière fois. Je tiens à remercier l'ensemble des participants autour de la table, car tout le monde a écouté les difficultés que pouvait représenter l'application de cette norme et n'en a pas fait une polémique.

Au sein de Casinos de France et Casinos Modernes, on a beaucoup travaillé pour trouver des solutions acceptables pour tout le monde. La CFTC avait notamment émis un certain nombre de remarques et insisté sur le fait que cet accord était attendu par nos collaborateurs.

On est parti de ce postulat pour essayer de trouver une solution. On en a une que l'on voudrait vous proposer. Elle nous permettrait, dans un premier temps, d'éviter la comptabilisation de la médaille du travail au niveau du bilan des entreprises.

L'avenant 17 a été signé pour une durée indéterminée. Il s'agirait d'établir un avenant qui nous permettrait de modifier la durée de cet accord et de prévoir une durée déterminée.

Pourquoi cette proposition ? Si on transforme la durée indéterminée en une durée déterminée, il n'y a plus de notion d'étalement dans le temps. Cela nous permettrait de ne pas inscrire les provisions au bilan l'année prochaine, comme l'exige la norme IFRS 19. Cela nous permettrait également de répondre aux attentes des collaborateurs puisque, dès la promulgation au Journal officiel de l'avenant n°17, on pourrait commencer à déposer les dossiers de demande de médailles. Ensuite, l'avenant qui transforme la durée deviendrait applicable ; cela nous laisserait un an ce temps pour essayer de trouver une solution plus pérenne avec nos fiscalistes et comptables.

Casinos de France, Casinos Modernes, et après avoir échangé avec l'ACIF hier soir, proposons donc de mettre à la signature un texte prévoyant une durée déterminée allant jusqu'au 31 octobre 2012, date de fin de l'exercice fiscal.

**M. TIRAT.**- Concernant la transformation de la durée de l'accord, que se passe-t-il au terme de l'année si nous n'arrivons pas à trouver d'accord ? Alors, il y aurait une remise en question des négociations librement consenties entre les partenaires. Aujourd'hui, un accord existe. Certes, il y a le problème de la norme IFRS 19, mais qui n'est pas de la responsabilité des organisations syndicales ici présentes. Nous nous sommes tout à fait d'accord pour trouver une solution afin que l'accord s'applique, mais modifier la durée de son application en la ramenant à un an, c'est faire prendre le risque aux salariés que, d'ici à un an, cet accord n'existe plus.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**-Monsieur Tirat a tout à fait raison, il y a le risque que, dans un an, l'accord n'existe plus. Par contre, je rappelle ce que l'on avait dit : si on ne trouve pas de solution, nous serons amenés à dénoncer l'accord.

La proposition que l'on fait aujourd'hui vise à laisser une chance pour aboutir sur un plus long terme et donc de trouver une solution acceptable pour tout le monde.

**M. DURAT (CFE-CGC).**- Nous avons bien entendu la partie patronale et sommes conscients de la problématique de cette norme IFRS 19 et de la solution proposée, qui n'est pas mauvaise.

Toutefois, nous aimerions que vous ajoutiez à votre démarche -que nous pensons honnête- qu'en cas de solution non trouvée, il y ait reconduction tacite de cet accord, toujours pour un an, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

**M. le PRESIDENT.**- Juridiquement, on a des exemples de reconduction tacite.

**M. DURAT (CFE-CGC).**- Oui.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**-Vous avez raison, on pourrait prévoir une clause de reconduction tacite. Cela dit, on a évoqué ce point avec nos juristes et nos financiers ; le fait d'avoir une tacite reconduction n'enlèverait pas l'obligation de provisionner les médailles.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Étant porteurs du projet et faisant partie des signataires de l'accord relatif à la médaille du travail, nous avons été très attentifs à la problématique que rencontrent certaines entreprises adhérant à Casinos de France avec la norme IFRS. Nous aimerions apporter des précisions aux fins de donner des pistes de réflexion à cette commission.

Nous sommes d'accord avec l'ensemble des partenaires ici présents, en aucun cas nous pensons qu'il s'agit, pour les organisations patronales, de dénoncer d'une manière détournée un accord qui a remporté un large consensus, puisque 4 organisations syndicales de salariés et 3 organisations syndicales patronales l'ont signé.

La norme IFRS 19 rend obligatoire la reconnaissance, dans les comptes des entreprises, des engagements sociaux à prestations définies liés par les engagements retraites et assimilés. Par « assimilés », il faut comprendre les avantages au personnel. Selon la norme IFRS 19, l'attribution d'une gratification financière à l'occasion de la remise d'une médaille du travail constitue bien un avantage au personnel. Par conséquent, cet engagement social doit être évalué et provisionné dans les comptes de l'entreprise.

J'aimerais préciser le champ d'application de cette norme et, surtout, son mécanisme.

Le champ de d'application indique que le coût annuel à prendre en charge correspond à la variation de l'engagement net entre deux exercices. Mes propos sont issus de la loi du 7 juin 2002, « le Conseil de l'Union européenne a adopté le règlement sur les normes comptables. »

Prenons un exemple. Une entreprise, à l'instant T, a 10 salariés qui peuvent prétendre à la médaille des 30 ans. A raison de 1 000 € par médaille, elle doit provisionner dans ses comptes 10 000 €. Dans l'année, 8 salariés touchent cette gratification, les 2 restants étant partis pour diverses raisons. Il reste donc 2 000 € qui, en normes comptables, sont considérés comme de la reprise et mis en attente.

L'année d'après, il y aurait moins de demandes, car c'est sur la première année que l'impact sera important. Si on admet que 8 salariés peuvent prétendre à la médaille des 30 ans, cela va coûter 8 000 €. L'entreprise doit faire une évaluation et provisionner les 8 000 €. Mais comme nous parlons de variations d'engagements nets, il faut enlever les 2 000 € de reprise de l'année précédente. Elle doit donc provisionner 8 000 € et 6 000 €.

Aujourd'hui, -je parle sous votre contrôle, Monsieur Decoutère, l'objectif de la provision est bien d'équilibrer au maximum les résultats d'une entreprise, pour que le chiffre d'affaires moins les charges soit le plus équilibré.

La dernière fois, vous avez indiqué devoir provisionner dès la première année d'entrée dans l'entreprise de vos salariés. Au sens de la norme IFRS 19, c'est inexact. Vous avez l'obligation de provisionner la variation de l'engagement net entre deux exercices, mais pas celle de provisionner sur les 20 premières années -vous aviez pris l'exemple de 1/20-. Si vous le faites, c'est pour que les provisions soient les plus petits possibles.

Pour les années à venir -et je ne me prononce pas sur la proposition que vous avez faite en début de séance- une piste possible serait de rentrer les provisions à partir de 15 ans. Pourquoi ? On avait estimé que l'impact de la médaille du travail dans la branche serait de 8 %, soit environ 800 salariés. Si vous provisionnez une fois sur 20 ans, la masse de reprise va être colossale ; pratiquement 92 % de reprise des provisions seront faites sur vos résultats. On est d'accord ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Moi, je suis DRH. Si j'avais eu autant de connaissances, je pense que l'on n'aurait jamais signé les médailles ! *(Rires)* Je vais laisser M. Lovato répondre.

**M. LOVATO.**- Tel que j'ai compris le calcul de la provision « médailles du travail » qui est dans le même esprit que celui, par exemple, de la provision « retraite », pour quelqu'un qui a un an d'ancienneté dans la branche, il faut quand même provisionner un pourcentage statistique qui est inférieur à 1/20<sup>e</sup> de la prime qu'il pourra potentiellement obtenir dans 20 ans. On part donc du principe que les employés vont acquérir de l'ancienneté. On tient compte des éléments liés au turnover, au risque de décès etc., pour déterminer que chaque année, X employés d'une entreprise pourront l'obtenir. Pour cela, la première année de provision, on va devoir provisionner l'intégralité de ce qu'ils coûteraient les employés selon leur ancienneté actuelle : pour celui qui a 1 an d'ancienneté, 1/20<sup>e</sup> de la prime qu'il touchera dans 20 ans ; pour celui qui a 10 ans d'ancienneté, une demi-prime qu'il touchera dans 20 ans, etc. On ne prend pas uniquement ceux qui vont toucher la prime réellement. Et d'année en année, on refait le calcul ; ce n'est que la variation de la provision qui va évoluer en plus ou en moins.

J'ai bien compris que, pour les entreprises qui ont fait le choix de cette norme IFRS 19, le problème n'est pas de provisionner les années suivantes, mais le fait que la provision initiale qui va peser sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2011 sera extrêmement lourde et, surtout, non prévue dans les budgets. Clairement, la provision de la première année est extrêmement importante au regard de ce que les entreprises vont payer en 2012.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Tout à fait, mais le plus gros impact sera sur la première année et serait absorbé avec la proposition faite en début de séance.

Par ailleurs, on parle de variations. Si on provisionne la première fois comme vous vous l'avez expliqué, il y aura une forte demande dès janvier, mais ensuite, l'impact sera moindre.

**M. DEZ (CFDT).**-Cet avenant n'a pas été négocié en une demi-journée. Les mois entre les différentes CPM vous ont permis de regarder cela dans vos entreprises, au niveau comptable. Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas ?

Autre interrogation sur le fait de vouloir mettre une durée déterminée. Je ne pense pas que vous mettez à profit cette année pour voir les autres possibilités de maintenir la médaille du travail. Donc dans un an, sans faire opposition à un avenant que tout le monde a signé, cela vous permettra de le laisser mourir tranquillement.

Je rejoins ce qu'a dit Pierre-Alain, s'il n'y a pas une clause de tacite reconduction en octobre de l'année prochaine, si on n'est pas arrivé à un accord nous permettant de continuer à donner vie à cette médaille du travail, pour moi, ce sera une clause de blocage.

Je rejoins ce qu'a dit Thierry Descormiers, on a étudié le fonctionnement de la norme, ce n'est pas aussi catastrophique que cela. En plus, cela concerne moins de 10 % -et on est large- des salariés de la branche. On a estimé que c'était entre 6 et 8 %.

En 3 ou 4 séances, je trouve que vous avez eu largement le temps de voir avec vos experts-comptables et vos fiscalistes si cela pouvait être intégré correctement dans vos plans comptables. C'est exactement la même chose pour l'arrivée dans la mutuelle et la prévoyance de branche. Un délai supplémentaire a été donné et ce n'est pas pour autant que cela a fait avancer les choses. Permettez-moi d'être très vigilant, ça n'est pas un manque de confiance, mais ça n'est pas en vous donnant un an de plus que l'on trouvera la solution-miracle. La norme IFRS est ce qu'elle est. En plus, si je me souviens des derniers échanges que l'on avait eus, tous les casinos sur le territoire français ne sont pas sur cette norme comptable, donc tous ne seront pas impactés.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**-Ce qu'a expliqué M. Lovato n'a pas été forcément compris par tout le monde. Quelle que soit la façon dont on organise les choses, si les entreprises sont obligées de comptabiliser au travers de la norme IFRS 19, la première provision impactera les comptes et le bilan des entreprises concernées. Sur le long terme, cela n'a plus d'impact, mais il faut encaisser la première provision.

Aujourd'hui, même si on partait sur une tacite reconduction, forcément, la durée déterminée ne tiendrait pas au sens comptable. Mais même si on liquidait le gros des demandes sur une première année, demain, si on revenait à un contrat à durée indéterminée, on aurait cette problématique de la première provision, qui concernerait l'ensemble des salariés et pas seulement les 800 personnes évoquées comme pouvant être concernées par la médaille.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos de M. Dez, c'est un accord que nous avons négocié pendant de longs mois. L'ensemble des organisations syndicales patronales a calculé ce que financièrement cela impliquerait et sait exactement ce que cela va leur coûter sur l'exercice prochain. Par contre, nous n'avons pas anticipé cette obligation de provisionner, par méconnaissance, mais aussi parce que les comptables s'en sont rendu compte au moment de la clôture de l'exercice 2011. Je ne vais pas refaire le *mea culpa* que nous avons fait la dernière fois, nous avons commis une erreur, nous n'avons pas vu cette problématique de provisions et nous en prenons la responsabilité.

L'essentiel est qu'aujourd'hui, au regard de l'importance que vous avez donnée au sujet, ce que je peux comprendre vis-à-vis des collaborateurs, on essaye de trouver une solution adaptée qui nous permettra de contenter l'esprit de l'accord tel que nous l'avons négocié, mais aussi les finances de nos entreprises qui, actuellement, ont besoin de beaucoup de rigueur.

**M. le PRESIDENT.**- Casinos Modernes ?

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- André Decoutère s'exprime pour les 3 syndicats. Transformer ce contrat en durée déterminée permet de solutionner un certain nombre de problèmes.

J'entends également les remarques des organisations syndicales ; charge aux organisations patronales d'arriver à y répondre de manière convenable. Je pense que l'on devrait pouvoir y arriver.

**M. TIRAT.**- Si je me souviens bien, la dernière fois, M. Castaldo nous avait dit qu'il n'était pas concerné par l'application de la norme IFRS 19 et que la problématique soulevée par Casinos de France n'était pas la sienne.

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**-Oui. Merci de le rappeler. Toutefois, la proposition étant commune, quand bien même on peut avoir des problématiques différentes, je soutiens pleinement celle de Casinos de France de proposer une durée déterminée à cet accord, avec des modalités que l'on pourra définir.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Nous avons bien entendu que la problématique vient des provisions. Il y a une différence entre la trésorerie et les comptes d'entreprise. J'imagine que, quand

vous avez accepté la médaille du travail, vous saviez que cela impacterait directement votre trésorerie, car il y aurait une forte demande la première année.

Nous avons peut-être trouvé une piste et je demande que vos fiscalistes l'étudient. Il est tout à fait possible de confier cette provision à un assureur : cela s'appelle de l'externalisation. Vous la confiez sous la forme d'un contrat à un assureur qui vous garantit vos provisions. Ainsi, sur vos comptes de l'entreprise, cette provision n'apparaît plus ; apparaît simplement une cotisation d'assurance.

Je ne sais pas si vous avez déjà pensé à cette solution.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Si puisque, chez Lucien Barrière, on procède ainsi pour les indemnités de départ en retraite. Cela dit, le montant de la cotisation est soit un chouya plus élevé mais assuré, soit identique à la provision que l'on n'externaliserait pas. Le montant impacté dans les comptes de l'entreprise est donc équivalent.

Par contre, pour répondre à votre question, ça n'est pas un problème de trésorerie et d'impact sur 2012...

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- ...tout à fait...

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**-...mais de provision comptable.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Encore une fois, je soulève le sujet pour trouver le maximum de pistes. Vous avez parlé de « certaines » entreprises adhérentes à Casinos de France. Nous sommes commission de branche ; il serait intéressant de connaître le nombre de ces entreprises qui risquent de nous contraindre à faire un accord «CDD ».

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Bien sûr. Ce sont les grosses entreprises en comptes consolidés qui sont touchées par l'IFRS 19. Le plus petites ne sont pas obligées d'inscrire ce montant au bilan.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Mais les provisions sont déductibles de l'impôt sur les sociétés.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Tout à fait, il n'y a pas que des côtés non positifs de porter une provision au niveau des comptes d'une entreprise. Par contre, l'impact essentiel est sur les capitaux propres de l'entreprise, car la provision va venir les diminuer.

**M. DEZ (CFDT).**- En l'état actuel des choses, si nous ne sommes prêts à accepter votre demande, que se passera-t-il ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Il faudra qu'avec l'ACIF et Casinos Modernes, on discute pour envisager une dénonciation de l'accord. Ça n'est pas une menace.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- On l'entend bien, nous sommes intelligents et capables de trouver des solutions aux problèmes que l'on rencontre.

Concernant votre proposition de reconduction sur un an, je me mets à la place des salariés. Je sais que beaucoup de salariés ont déjà fait leur demande avant même que cet accord ne soit publié. Les premiers demandeurs vont toucher leur gratification. Il faut obligatoirement que notre accord soit reconduit car sur le terrain, comment expliquer que la première année les salariés l'ont touchée mais que l'année d'après, alors qu'ils ont 19 ans d'ancienneté, ils ne toucheront rien ? !

Je ne voudrais pas créer une discrimination parce qu'il y aurait eu un problème d'application d'une norme comptable. Donc oui, à condition qu'il y ait reconduction.

**M. FRANCOIS (FO).**- Pour que votre proposition soit crédible, il faudrait que l'on connaisse l'impact exact, donc quelles entreprises cela concerne et que ce soit quantifiable. Ceci afin de savoir si l'épine que vous avez apparemment dans le pied en est bien une.

Du point de vue juridique, il y a un avenant à l'extension. Son avis a été publié. Comment allez-vous faire pour le supprimer et, éventuellement, le remplacer par votre proposition ? Comment cela va-t-il se passer ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Pour répondre à M. Descormiers, je comprends tout à fait votre position car aujourd'hui, ce que l'on vous demande, c'est une marque de confiance véritable. Or, c'est d'autant plus compliqué que, cet après-midi, on va traiter un sujet qui va certainement vous donner une vision différente de la partie patronale ( !). J'entends parfaitement bien, mais il faut que vous nous mettiez un masque différent d'un sujet traité à un autre. J'entends aussi le fait que vous ne me confieriez pas forcément vos enfants le samedi soir ; je n'ai pas de souci avec cela et sachez que c'est réciproque ( !).

Pour répondre à M. François, je peux vous répondre pour mon groupe, Barrière, qui est concerné, et pour plusieurs millions d'euros de provisions. Je ne vous donnerai pas les chiffres exacts car ils sont soumis à des contrôles de la part de nos commissaires aux comptes. Pour les autres groupes, je ne sais pas.

Par ailleurs, l'avenant n° 17 va être étendu. Si on signe un avenant à durée déterminée, l'objectif est qu'il soit étendu avant la fin de l'exercice. Alors, on aura un + et un - ce qui annulera le tout. Pendant la première année, cela permettra d'appliquer l'accord sans aucune problématique. Pour les années futures -et je sais que c'est là où cela pêche- il faudra trouver une solution.

Je rejoins les propos de la CFTC, pour nous aussi, il n'est pas question de dire que l'on fait cela en 2012 et qu'après, on n'en parle plus. Il n'est pas question de créer une discrimination à ce niveau. On trouvera une solution juridique acceptée par les fiscalistes et les juristes en droit social, et si ça n'est pas possible, je ne peux que m'engager à revenir vers vous pour négocier une contrepartie. Mais je ne peux pas dans un accord graver dans le marbre le fait que ce sera reconduit, car cela ne changera pas la problématique comptable actuelle.

**M. TIRAT.**- Aujourd'hui, la principale inquiétude serait que, l'année n+1, la situation serait telle que les salariés perdraient le bénéfice d'une prime qui, aujourd'hui, est quantifiée et quantifiable.

N'aurait-on pas intérêt à prévoir le cas de figure selon lequel l'accord ne serait pas reconduit et, dans ce cas, prévoir de manière obligatoire une contrepartie sous la forme d'une enveloppe équivalente à ce que représente actuellement la prime liée à la médaille du travail ? En d'autres termes un accord de substitution, dont l'application serait conditionnée au déclenchement de la mise en place de l'accord portant sur la médaille du travail.

Cela assurerait aux partenaires sociaux et aux salariés de la branche une garantie et cela nous permettrait de vous faire plus facilement confiance, puisque vous dites que le corps de l'accord n'est pas remis en question. L'important, c'est avoir un accord de secours qui permettrait aux salariés de ne rien perdre.

**M. le PRESIDENT.**- À ce stade de la discussion, ce n'est techniquement pas simple et, en termes de transparence, de communication et d'informations pour les salariés, c'est un peu délicat.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- J e vais répondre à M. Tirat et ensuite, on fera une petite suspension de séance.

C'est exactement en ce sens que l'on travaille. Il faut trouver une contrepartie sur laquelle on pourrait s'engager en cas de non-reconduction des médailles, mais il faut aussi que, dans la formulation de cette contrepartie, on ne retombe pas dans le piège de la provision, car quand on s'engage sur du long terme, on s'engage sur des provisions. J'ai bien entendu votre message, ce sont des solutions que l'on recherche dans les différentes sociétés.

Si on avait "une solution de substitution" elle serait tout à fait acceptable. Les normes internationales visent à éviter toute manipulation dans les entreprises. C'est très bien. Par contre,

cela conduit à des situations aberrantes telles qu'un avantage que l'on apporte à un certain nombre de salariés et qui est acceptable financièrement par les entreprises devient une véritable problématique. Pour nous, prévoir une contrepartie est très compliqué au regard des sommes que cela représente.

Vous l'avez dit, Monsieur Dez, 800 personnes, ça n'est pas explosif. On devrait pouvoir survivre. Mais la négociation d'une contrepartie ne concernera pas 800 personnes.

On demande une suspension de séance.

*(La séance est suspendue)*

**M. le PRESIDENT.**- Monsieur Decoutère, vous avez la parole.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Pour se donner une chance, je peux vous proposer de préparer un avenant prévoyant un engagement des parties patronales de négocier le sujet ou une contrepartie avant la fin de la date butoir. Il faut avancer, ne serait-ce que pour les collaborateurs, et ne pas jeter le doute dans la négociation qui nous anime.

**M. le PRESIDENT.**- Vous avez évoqué la nécessité d'un délai. De combien serait-il ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Je propose que l'on se mette d'accord sur la rédaction d'un avenant, que l'on vous l'adresse le plus rapidement possible et que vous nous fassiez part de vos observations par écrit. Cela nous permettra d'étayer les discussions pour la prochaine CPM.

**M. TIRAT.**- Un accord qui contiendrait une clause de revoyure sur l'ouverture de négociations ne correspond pas à ce que nous attendons pour sécuriser les choses. Il faudra que nous y réfléchissions, mais nous avons a priori assez défavorable sur cette proposition.

**M. DEZ (CFDT).**- La prochaine CPM se tiendra en 2012 puisque, si elle a lieu, la journée de décembre ne sera consacrée qu'aux minima. Sachant que le démarrage comptable est en octobre, je n'en vois pas trop l'intérêt.

Et puis, je reste attaché, non pas à une clause de revoyure qui n'apporte pas plus de garanties, mais si les fiscalistes ne trouvent pas le moyen de contourner de façon légale le problème de la norme IFRS, au fait d'indiquer qu'il y a tacite reconduction.

**M. DURAT (CFE-CGC).**- Casinos de France a fait part d'un message, je ne suis pas sûr qu'il en change. On va attendre de voir l'avenant, mais on reste sur l'idée qu'il faut faire vivre l'accord qui a été signé et qui est en cours d'extension. Etant donné qu'il n'y a rien dans la branche sur l'ancienneté, il faut un minimum pour valoriser nos salariés les plus anciens.

À moins que cela ne découle sur une prime d'ancienneté, à la CGC, on est prêt à revoir totalement notre position sur la médaille du travail, mais il faut un dispositif minimal pour reconnaître les anciens de la branche. Or aujourd'hui, rien n'est prévu pour eux.

**M. SARAGAGLIA.**- N'étant pas signataires de l'accord initial, nous ne serons pas signataires de l'avenant.

Nous pensons que les organisations patronales sont ouvertes sur le sujet et nous pensons très sincèrement qu'elles arriveront à une solution.

Une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas signé l'accord est la reconnaissance de l'ancienneté dans la branche. Comme l'a dit une partie de la partie patronale il y a quelques séances de cela, la médaille du travail est une forme de reconnaissance de l'ancienneté. Or, notre organisation revendique une réelle prime d'ancienneté. En cela, nous rejoignons les propos de la CGC. Nous sommes tout à fait ouverts à une négociation sur une réelle prime d'ancienneté et non sur une prime médaille du travail. Nous ne sommes pas contre la prime en elle-même ni l'accord, mais

nous ne voulons pas que cela puisse occulter de futures négociations sur la prime d'ancienneté et la juste revalorisation de nos anciens dans la branche.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Nous ne fermons pas la porte à la proposition faite par M. Decoutère. Nous allons attendre l'avenant, mais j'aurais préféré que l'on ait des garanties plutôt que d'une possible ouverture de négociations, car cela ne garantit en rien la pérennité d'un avenant.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Casinos de France n'utilisera pas le sujet de la médaille pour ouvrir une négociation sur l'ancienneté, à laquelle nous sommes totalement opposés.

**M. DURAT (CFE-CGC).**- Sans vouloir ouvrir un débat sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour, pourquoi êtes-vous opposé à parler de l'ancienneté ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- La médaille du travail est une reconnaissance du travail dans une branche, voire dans plusieurs branches. On a mis en place une contribution financière pour les salariés de la branche ; au niveau d'une convention collective, c'est normal.

On peut comprendre qu'il y ait une reconnaissance du travail mais, aujourd'hui, la reconnaissance de l'ancienneté n'est pas un critère qui doit être retenu pour améliorer les conditions de rémunération. C'est la grande opposition entre l'ancienneté qui est automatique et la récompense du travail bien fait qui n'est pas forcément quelque chose d'objectif. Il y a ce côté automatique que nous ne voulons pas mettre en œuvre dans la branche.

**M. DEZ (CFDT).**- Dans les propos que vous tenez, je ne vois pas trop la différence entre une prime d'ancienneté et une médaille du travail. La médaille du travail n'est pas une reconnaissance du travail bien fait...

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- ...c'est une reconnaissance du travail tout court.

**M. DEZ (CFDT).**- Dans ce cas, un accord de branche n'est pas utile. Chaque entreprise fait une individualisation par rapport à chacun de ses salariés en disant "*tu as été 10, 15 ans dans un casino de mon enseigne. Tu as bien travaillé, tu as été un gentil salarié, tu auras une gratification*". Ça n'est pas cela. Pour nous, la médaille du travail est aussi une reconnaissance de l'ancienneté. On est plus favorable à un système de prime ou de pourcentage lié à l'ancienneté par la médaille du travail, mais les deux ont le même objet.

Quand l'avenant sera étendu, chaque salarié qui aura 20 ans d'ancienneté aura automatiquement le droit de faire sa demande de médaille du travail et d'obtenir le montant correspondant à son nombre d'années. La différence, c'est qu'une prime à l'ancienneté est versée tous les mois, alors que la médaille du travail, c'est ponctuel.

**M. le PRESIDENT.**- C'est une différence qui n'est pas tout à fait minime.

**M. DURAT (CFE-CGC).**- Si quelqu'un a 20 ans d'ancienneté dans une branche ou une entreprise, c'est qu'il travaille bien.

**M. le PRESIDENT.**- Moi qui suis un agent de l'Etat, donc du secteur protégé...

**M. DURAT (CFE-CGC).**- ...vous travaillez bien ! (*Rires*)

**M. le PRESIDENT.**- Etant donné que vous êtes dans un secteur concurrentiel, votre observation paraît effectivement plus logique que pour le secteur protégé avec des emplois à vie. Rassurez-moi, vous êtes bien dans un secteur concurrentiel ? !

**M. SARAGAGLIA.**- La force de travail, ce sont les employés, pas les cadres dirigeants, même s'ils ont un rôle à jouer. Quand quelqu'un reste longtemps dans une entreprise une branche un métier, il est évident qu'il travaille bien et qu'il mérite un retour car il a fait gagner énormément d'argent aux différentes sociétés de la branche.

**M. le PRESIDENT.**- Je retiens de ce point qu'un texte a été travaillé au fil de séance mais que, malheureusement, il ne peut pas être mis en œuvre tel qu'il a été initialement conclu. Au terme des débats, et bien qu'il n'y ait pas un accord unanime, il y a la volonté de continuer sur ce texte.

Suite à la suspension de séance, les organisations professionnelles proposent la préparation d'un avenant et un échange de courriers dessus avant la prochaine CPM. En termes de calendrier, cela pourra peut-être entraîner un décalage par rapport à la date d'application initialement souhaitée, mais il faut retenir la volonté de continuer à progresser sur ce point.

#### **AVENANT DOM PRESENTE PAR CASINOS DE FRANCE AU TEXTE DU REGIME DE PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE**

---

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- On a préparé l'avenant n°1 à l'avenant n°14 prévoyant la mise en place d'un régime de frais de santé et de prévoyance. Il vise à parler des départements et régions d'outremer -DROM-, et non plus de départements et territoires d'outre-mer qui n'existent plus.

**M. le PRESIDENT.**- Le projet a été adressé avant la séance ?

**M. FONTAINE (FO).**- Non.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Je vais en faire la lecture.

*(Lecture du projet)*

**M. TIRAT.**- Sur le principe général, FO est totalement hostile à toute forme d'accord dérogatoire qui mettrait en péril l'équilibre général du texte initial, notamment, dans les mesures portant sur la mutualisation des moyens. Nous considérons que la CCN n'est pas un panier dans lequel on fait son marché. Aujourd'hui, s'il devait y avoir un statut dérogatoire pour un territoire et une région d'outre-mer, il n'y aurait pas de raison que nous n'accédions pas à une demande de statut dérogatoire de la région Auvergne ou autre.

Par essence, cet accord est collectif. Nous ne pouvons être tenus responsables des problèmes que rencontre le groupe Mornay pour pouvoir être joint par les adhérents des DROM. C'est au groupe Mornay lui-même de remettre à plat ses schémas de communication, quitte à prévoir une antenne locale. C'est son problème, pas celui de la CPM. Nous sommes donc totalement hostiles à cette dérogation et nous ne signerons pas un tel avenant.

**M. le PRESIDENT.**- D'autres réactions ?

**M. DEZ (CFDT).**- Depuis le départ, on a le même discours. Exclure ou permettre une dérogation aux territoires et régions d'outre-mer ne nous convient pas.

Comme le dit Fo, il est possible de contacter Mornay sans aucun souci avec les moyens modernes (mèl, etc.) sachant, de plus, que l'on ne contacte pas son prestataire tous les jours, mais seulement quand on a un souci. Pour les HCR, il n'y a aucun souci de communication.

L'accord de prévoyance et de frais de santé fonctionne dans les DROM, entre autres Martinique et Guadeloupe, qui sont les plus concernés par votre proposition d'avenant. Je pense que c'est une porte ouverte à des exceptions pour le régime de branche. Je ne dis pas que l'on signera ou pas, mais pour l'instant, on se réserve l'une ou l'autre des possibilités.

Enfin, pourquoi ce document qui ne tient que sur une page ne nous a-t-il pas été transmis avant la CPM ? La règle, côté syndical ou patronal, est qu'un document présenté en séance doit avoir circulé quelques jours avant. Pour le point sur la sécurité, Casinos Modernes nous a envoyé le document la semaine dernière.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- J'entends la remarque qui est valable pour tout le monde. Nous avons terminé ce texte mardi soir et n'avons donc pas eu le temps matériel de vous l'adresser.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Je rejoins les propos de la CFDT. Nous sommes sensibles aux paramètres de l'éloignement géographique et du décalage horaire. Toutefois, nous craignons une certaine dérive et que ce soit une ouverture pour tenter de se sortir du caractère obligatoire du régime de frais de santé.

**M. JAVELLO.**- Même chose. On se garde un droit de réserve sur le sujet.

**M. CLET.**- Nous rejoignons la position de la CFTC et de la CFDT. Nous regrettons que cela permette de rendre non obligatoire le régime de base bien que, si on se réfère aux travaux de notre commission, il y a une nécessité due à l'éloignement géographique d'avoir un contact avec le groupe Mornay. On regrette cette ouverture, malheureusement, on ne peut que l'acter.

De plus, ce sont des organisations cousines à la CGT présentes dans les DROM qui ont soulevé ce problème. Il ne faut pas laisser une porte ouverte et bien préciser que cela constitue une exception et qu'elle reste cantonnée aux DROM.

**M. DESCORMIERS (CFTC).**- Aujourd'hui, y a-t-il des entreprises qui ont adhéré à la mutuelle de branche dans les DROM ?

**Mme BARRUCAND.**- Saint-Denis de la Réunion, mais il n'y a pas de décalage horaire avec.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Ce sont la Martinique et la Guadeloupe les plus pénalisées.

On est sur un principe de mutualisation. De plus, à ce jour, cela doit concerner 2 casinos qui, s'ils le souhaitent, pourront adhérer volontairement. On a entendu les messages de tout le monde.

Nous proposons de mettre l'avenant à la signature jusqu'au 15 décembre, à Casinos de France. Nous ne repositionnerons en fonction des décisions et des choix de chacun.

#### **AMELIORATION DE LA SECURITE DANS LES CASINOS. PROJET DE TEXTE COMPLETE ET REPRESENTE PAR CASINOS MODERNES**

---

**M. CASTALDO.**- J'ai transmis le document légèrement en avance car étant donné qu'il y a eu peu de modifications, cela m'a demandé peu de travail technique. Le projet d'avenant sur la mutuelle a nécessité beaucoup plus de réflexion ; cela explique qu'il vous ait été fourni seulement aujourd'hui.

J'ai donc fait peu de modifications car à la relecture des minutes -puisque'il a été décidé de continuer à prendre intégralement les débats, je m'en suis donc servi !- je me suis rendu compte que les remarques des uns et des autres ne conduisaient pas à revoir le texte sur le fonds.

Je reprends les quelques modifications.

#### **Point 4 « obligation de sécurité dans les casinos »**

J'ai précisé que l'audit de sécurité devait être interne et ce afin de bien expliquer que, dans l'accord, on laissait 2 types d'audit possibles : l'audit interne réalisé par la société ; l'audit externe, que l'on appelait de nos vœux, réalisé le cas échéant par les administrations (police, gendarmerie, etc.)

Au paragraphe "règlement intérieur de gestion et de prévention des conflits clientèle" j'ai supprimé le passage : « *un document devra établir, définir et lister les actes de violence quotidiennes et les sanctions, placements en NPR infligés au client fautif* ». C'est redondant par rapport à ce qui existe, et particulièrement contraignant en fonction des diverses organisations des casinos. Je pense qu'il vaut mieux laisser cela à chaque entreprise.

#### **Point 5 « création d'une cellule d'aide aux victimes de violence »**

J'ai précisé que le groupe de veille interne était paritaire.

Quant au fait de s'assurer que ce groupe pourrait prendre en compte les problématiques de sécurité inhérentes à tous les services du casino qui pouvait être concernés, j'ai ajouté « *ce groupe sera composé de manière à ce que l'ensemble des problématiques de sécurité des différents services des sociétés puissent être appréhendées* ». Ce groupe de veille ne doit donc pas être uniquement composé d'agent de sécurité, on peut y trouver des collaborateurs d'autres services tels qu'un responsable de machines à sous, un caissier machines à sous, etc. Il faut laisser la liberté à chaque casino de constituer son groupe de veille, mais l'idée est qu'il permette d'avoir une vision de l'ensemble des problématiques de sécurité qui se posent dans tous les services du casino.

On avait prévu un rapport d'activité trimestriel. J'ai mis « *annuel* » car sauf erreur, on n'avait pas parlé de cette cadence. Or, le faire trimestriellement me paraît assez contraignant, mais ma proposition est soumise à débat.

Je rappelle -car cela m'a été reproché- que cet accord est effectivement vidé d'une partie de sa substance, la partie patronale considérant que certains points comme les compétences, les emplois, le nombre de postes, les salaires, etc. doivent être renvoyés à d'autres négociations. Il nous paraissait difficile d'aborder dans un seul et même accord des thèmes aussi précis, qui concernent la sécurité ou les personnels de sécurité, mais aussi le personnel des machines à sous, des jeux de table, etc. Or, on aurait pu nous reprocher de ne pas le faire pour ces autres catégories.

Pour nous, cet accord a du sens, car il permet de reconnaître en CPM que le sujet de la sécurité peut être abordé. J'ai conscience que les parties que l'on souhaitait discuter ne font pas l'unanimité, mais c'est une bonne chose, car cela a le mérite de lancer une véritable réflexion.

Si on n'arrive pas à boucler l'accord immédiatement, je souhaiterais que l'on puisse s'accorder pour renvoyer un certain nombre de sujets en groupe de travail ou en CPNE. Cela fait des mois que l'on travaille sur le métier des MCD, on peut aussi travailler sur celui d'agent de sécurité car aujourd'hui, ces problématiques de sécurité ont tendance à être de plus en plus présentes. Pour la partie salaire on pourrait aussi, dans le cadre d'une discussion sur des modes de rémunération, etc., parler d'un sujet spécifique qui toucherait tous les agents de sécurité.

Ce matin, j'espère que l'on pourra en débattre, même si j'ai conscience que la possibilité d'arriver à un accord sur le sujet est loin d'être évidente, car tout le monde n'est pas prêt à innover sur le sujet. Quelques branches ont signé des accords de sécurité. Notre branche devrait pouvoir s'honorer de signer un accord sur la sécurité bien que, j'en ai conscience, c'est particulièrement difficile. En effet, au départ, cet accord a été proposé par plusieurs syndicats de salariés. Ensuite, sans que la partie patronale ne sache vraiment pourquoi, des distensions se sont opérées qui ont conduit à ce que, aujourd'hui, l'accord côté salarial n'est soutenu que par FO et la CFTC. Du côté patronal, tout le monde partage le même sentiment que la sécurité est un vrai sujet, mais là aussi, nous avons parfois des points de vue différents même si, sur le fond, on est d'accord. L'accord n'est

donc supporté que par un syndicat patronal ce qui, du côté des organisations patronales, ne facilite pas non plus la négociation.

**M. le PRESIDENT.-** Merci de cette belle synthèse et des messages forts d'engagement sur le sujet.

**M. FONTAINE (FO).-** La réponse à notre projet, que nous avons formulée avec la CFTC, a au moins le mérite de faire vivre ce sujet en paritaire, et ce déjà depuis quelques séances. Cela dit, on sent bien des réticences, peut-être parce que notre projet était porteur de nombreux points un peu trop complets, voire novateurs pour les métiers de la sécurité.

Ce sujet a peut-être besoin de mûrir, d'évoluer hors cadre de la CPM. On peut donc effectivement renvoyer en CPNE certains thèmes comme l'évolution des métiers de la sécurité. Cela permettra aussi le réexamen des grilles de classification, que l'on doit prochainement débiter en établissant les fiches métiers.

Le sujet n'est pas enterré, il va continuer à évoluer. Nous espérons qu'un jour prochain, et pas si tard que cela, il puisse revenir. Par contre, nous déplorons que certaines organisations syndicales, salariales ou patronales, se soient désintéressées du sujet à tel point qu'elles n'ont pas fait vivre le débat. La sécurité concerne les salariés comme les patrons ; nous aurions aimé avoir des échanges plus riches, mais nous ne désespérons pas que ce soit le cas un jour.

**M. DURAT (CFE-CGC).-** Nous ne nous sommes pas désintéressés du sujet. Nous nous sommes, non pas désolidarisés, mais détachés de la manière et de l'approche avec laquelle il a été présenté. Je précise à l'ensemble des participants présents, y compris à la partie patronale, que la CFE-CGC participe au débat. Si un projet aboutit, que nous le considérons intéressant, crédible et que ça ne soit pas juste 3 pages remplies d'encre avec des mots, mais si un sens est donné aux mots, alors, nous serons solidaires.

A la CGC, nous participons aux débats et avons un principe : la sécurité relève de la responsabilité de l'employeur.

**M. FONTAINE (FO).-** Sans créer de polémique j'aimerais, car c'est nécessaire, répondre à M. Durat.

Sur le fait que la CFE-CGC ne s'est pas désolidarisée, c'est faux ; qu'il relise les minutes.

Par ailleurs, je l'entends dire qu'il aime bien la sécurité, qu'il est partie prenante, mais qu'il attend que les autres organisations syndicales présentent un projet pour l'examiner et y faire des observations. Je renvoie à la CFE-CGC la possibilité de porter un projet et que toutes les organisations syndicales puissent en débattre. La porte n'est pas fermée. Je serais ravi de voir la CFE-CGC C porter un projet sur ce sujet !

**M. DURAT (CFE-CGC).-** Sans non plus créer de polémique, voir chacun apporter son projet autour de la table n'a pas vraiment de sens. Je rassure M. Fontaine et son organisation, nous allons participer et si ce projet nous convient, nous y adhérons. Il n'y a aucun souci, nous n'avons pas d'opposition idéologique sur le projet. Nous sommes ici pour débattre, mais pas avec la présentation que vous avez faite.

**M. FEBVAY (CFDT).-** A la CFDT, nous n'avons jamais voulu ne pas parler de sécurité. Je rejoins ce que dit la CFE-CGC, nous étions d'accord sur le fond, mais pas sur la forme ni sur la présentation.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).-** Effectivement, la sécurité concerne tout le monde. A la relecture des minutes, je ne voudrais pas que l'on pense que certaines organisations syndicales patronales ou salariales s'en fichent. On a tous intérêt à travailler sur la sécurité. Pour Casinos de France, la sécurité est avant tout le problème des entreprises, car il y a un côté environnemental très important dont il faut tenir compte.

Nous ne voulons pas non plus discuter d'un projet qui se contenterait de parler de formation et d'agents de sécurité. À l'origine, la problématique n'était pas sur les agents de sécurité, mais sur la sécurisation de nos établissements. On s'est écarté de cette première vision. C'est pourquoi nous ne prenons pas part plus que cela au débat, car nous pensons que ça n'est pas un problème de rédaction de la convention collective, mais un problème beaucoup plus large dans nos entreprises.

**M. le PRESIDENT.-** Lors des séances précédentes, les discussions étaient au cœur des questions de sécurisation. Pour des raisons de confidentialité, il avait été demandé que cela ne figure pas dans les minutes. Une des difficultés de ces discussions est que si l'on se centre sur la question de la sécurisation, il faut le faire hors minutes. Ce n'est pas évident.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).-** Tout à fait.

**M. DESCORMIERS (CFTC).-** En préparatoire, nous avons échangé avec nos camarades de FO. Nous sommes tout à fait d'accord avec la première partie des propos de Laurent Fontaine. Je ne commenterai pas l'autre partie de son intervention, chacun est libre d'adhérer ou pas.

Je suis d'accord avec M. Castaldo, cela aura eu le mérite de débattre durant 2 ou 3 séances des problématiques de sécurité, d'engager en CPNE une réflexion profonde sur la classification et de reconnaître véritablement les métiers de la sécurité.

Maintenant, je rappelle les rencontres que les organisations patronales et syndicales ont eues avec le ministère. Face à l'inefficacité des services publics, nous avons voulu répondre et réagir rapidement en CPM. J'attends beaucoup des travaux de la CPNE, car nous pensons qu'au niveau de notre branche, seule la dissuasion pourra être utile. L'humain est important et il faut donc vraiment accentuer la reconnaissance des métiers de la sécurité.

**M. le PRESIDENT.-** Concernant les pouvoirs publics, que ce soit l'ordre public social ou l'ordre public tout court, actuellement, c'est difficile.

**M. CLET.-** Nous avons été à l'origine d'un accord suite aux rencontres que nous avons eues dans les différents ministères. Après, cela a pris une voie qui nous a semblé un peu moins adaptée, eu égard aux des braquages que les casinos ont connus. Nous avons eu un débat en interne qui nous a conduits à nous désolidariser, car cela ne correspondait pas à l'accord que nous avons en son temps présenté à l'ensemble des organisations syndicales.

**M. le PRESIDENT.-** Concernant les modifications présentées par M. Castaldo, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Sur le rapport d'activité annuelle, peut-être faudrait-il un registre pour noter quotidiennement un certain nombre... Je ne veux pas aller dans le fond, ce n'est pas mon rôle, mais au-delà de la présentation globale du texte actuel, j'ai bien entendu vos remarques. FO considère notamment comme tout à fait justifié le renvoi en CPNE d'un certain nombre de discussions. Cela figure au point 2 du projet d'accord présenté et ce n'est pas incompatible avec ce projet.

**M. FONTAINE (FO).-** Je pense que la CFTC est d'accord, le sujet va mûrir en CPNE et reviendra sous une forme différente. Alors, on pourra trouver un large consensus et faire avancer le sujet plus en profondeur. Cela ne nécessite donc pas la poursuite des discussions aujourd'hui, en commission.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien. D'autres remarques ?

*(La séance, suspendue à 12 heures 10, reprend à 14 heures 30).*

**M. le PRESIDENT.**- Avant de commencer nos travaux, je vous présente Mme Couhert, de la DGT, qui vient assister à nos travaux. Selon toute vraisemblance, il y aura un tuilage par rapport à cette commission.

#### **MINIMA CONVENTIONNELS : SECONDE SEANCE DE NEGOCIATIONS 2011**

---

**M. le PRESIDENT.**- Lors de la séance du mois d'octobre, une proposition avait été exprimée par les organisations syndicales de 1,8 % au titre du rattrapage 2010 et de 2 % au titre de l'année 2011. Les organisations professionnelles ont indiqué qu'en novembre, elles reviendraient avec des propositions. Vous avez donc la parole.

**M. COT (Casinos de France).**- La dernière fois, vous aviez souhaité être informés de l'état du marché. Je vais vous faire une synthèse des éléments dont nous disposons aujourd'hui et que nous n'avions pas la dernière fois.

Pour l'ensemble de la profession, l'activité 2010-2011 a été marquée par une progression globale du produit brut des jeux de 0,8 %, mais avec de très fortes disparités. Ne disposant pas des éléments détaillés des autres syndicats -j'ai le global, mais pas casino par casino- je ne peux fournir qu'une analyse succincte des chiffres des 103 adhérents à Casinos de France qui, à eux seuls, sont préoccupants.

En effet, plus de la moitié de nos casinos, soit environ 55 -et pas uniquement des petits puisqu'une dizaine de casinos qui font de 10 à 20 M€ de produit brut des jeux sont concernés- affichent une baisse par rapport à l'an dernier, année déjà très médiocre, puisque l'on avait enregistré -2,1 %.

Seuls 13 casinos sur 103 sont en progression, la plupart sont des casinos nouveaux ou ayant fortement investi -je vous rappelle que 430 nouvelles machines à sous ont été installées par le groupe Lucien barrière- et également frontaliers avec la Suisse, dont on connaît la solidité du franc par rapport à l'euro. Les 35 casinos restants enregistrent autour de +1,5 %.

Les entrées ne progressent pratiquement pas. Le produit brut des jeux de table progresse légèrement plus vite que celui des machines à sous. Le produit du Texas hold'em poker hors tournois s'est stabilisé. Pendant une partie de l'année, nous avons pu espérer qu'après 3 années catastrophiques totalisant plus de 20 % de baisse de chiffre d'affaires, la tendance à la régression s'était enfin arrêtée. Juste avant l'été dernier, nous étions plutôt optimistes. Hélas, le dernier trimestre de l'exercice a été franchement mauvais ; il totalise une baisse d'environ 4 % du produit brut des jeux pour l'ensemble de la profession. Contrairement à ce que nous avons espéré, il n'y a pas de reprise réelle.

Encore une fois, je n'ai pas les chiffres détaillés de l'ACIF et de Casinos Modernes mais globalement, telle est la situation sur plus de 103 casinos, donc assez représentative de l'ensemble.

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- Pour Casinos Modernes, j'ai également les chiffres depuis ce matin. C'est pourquoi on n'a pas pu vous donner un résultat global aux deux organisations.

Sur l'exercice, nous enregistrons une baisse globale du produit brut des jeux pour l'ensemble des adhérents de mon syndicat de 1,3 %. La dégradation est beaucoup plus forte sur les jeux de table qui, sous réserve de vérification -mais je pense que les chiffres sont quasiment arrêtés- serait de -8,78 %. Quant aux machines à sous, la baisse serait de 0,52 %.

Les chiffres cumulés à octobre 2011 par rapport à octobre 2010 sont beaucoup plus dégradés. Cela fait craindre une tendance pour les mois à venir encore plus dégradée.

A octobre 2011, le nombre d'entrées est en hausse de 0,46 %. C'est -0,8 % par rapport à octobre 2010.

Concernant le produit brut des jeux pour le poker, avec lequel on espérait redynamiser les salles de jeux, on note une baisse générale hors tournois de 2,69 %.

**M. LOVATO (ACIF).**- Le produit brut global des adhérents de l'ACIF a baissé de 0,5 %. La baisse se compose d'une diminution du produit brut au niveau des machines et d'une légère hausse au niveau des produits des jeux de table. Nous constatons une grande disparité chez nos adhérents. La moitié est en progression, l'autre en baisse.

Le nombre d'entrées a progressé d'un demi pour cent. Ça n'est donc pas un manque de travail, de fréquentation ou de politique commerciale, mais une baisse du ticket moyen. On a aussi constaté une baisse du produit brut du Texas hold'em poker.

**M. FRANCOIS (FO).**- Combien de casinos cela concerne-t-il ?

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- L'ensemble des adhérents, de mémoire, 54.

**M. LOVATO (ACIF).**- Pour nous, une grosse quarantaine.

**M. COT (Casinos de France).**- Une précision : Casinos Modernes, l'ACIF et Casinos de France, c'est pour l'ensemble des casinos français. Cela étant, quelques adhérents qui ont un peu plus de moyens que les autres souhaitent absolument cotiser chez Casinos Modernes, chez Casinos de France et à l'ACIF. Grand bien leur fasse ! Mais on ne peut donc pas vous garantir les chiffres à mieux que 0,1 près. Par exemple, l'ACIF qui annonce une quarantaine d'adhérents en comprend 8 qui sont également à Casinos de France et quelques-uns qui sont également à Casinos Modernes.

Cela explique que l'on ne puisse pas vous donner les chiffres détaillés casino par casino.

**M. HECQUET (CFE-CGC).**- Avez-vous des données sur le poker en ligne ?

**M. COT (Casinos de France).**- En un an, il a fait 4 fois plus que nous. Cela étant, la progression du poker en ligne est à peu près stabilisée, de même que la nôtre. En 2 ou 3 ans, on est monté à 42 ou 43 M€ et cette année, on aura 43 ou 44 M€ de produit brut des jeux alors que les produits en ligne ont dû faire 250 à 280 M€ sur un an. Je parle du texas hold'em poker hors tournois, en *cash game*.

**M. le PRESIDENT.**- Ces éléments de conjoncture sont, pour certains sur l'année, pour d'autres très récents. Néanmoins, quelles propositions êtes-vous en mesure de faire ou quelles réponses aux propositions exprimées par les organisations syndicales ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- La dernière fois, on avait dit que l'on reviendrait avec quelques propositions. Je m'exprime au nom des 3 organisations syndicales patronales, réunies dernièrement pour proposer une évolution de grille.

La réflexion tient compte de plusieurs paramètres.

Le premier, c'est la conjoncture des casinos. Avant les congés d'été, la tendance était plutôt optimiste. Malheureusement, à partir de la rentrée, cela s'est dégradé.

Le second est l'évolution du SMIC, liée à une hausse de l'inflation et du coût de la vie. Cette tendance a forcément été incluse dans notre réflexion.

Au-delà et beaucoup plus largement que la baisse des résultats de nos établissements, nous sommes très préoccupés par le contexte économique européen, voire mondial sachant que, malheureusement, nous sommes dans une activité où le pessimisme ambiant a un impact direct sur nos fréquentations et sur le panier moyen des Français, donc nos clients.

Parallèlement, il faut tenir compte du fait que, durant ces 4 dernières années, le pouvoir d'achat a plutôt été malmené. Je parle pour toutes les catégories confondues. Les années

précédentes, on a beaucoup discuté de ces sujets et aujourd'hui, on sait que les salaires de base dans les entreprises ont très peu évolué. C'est un constat, il ne nous fait pas plaisir, mais ça ne serait pas correct de l'évacuer.

Enfin, vous demandiez un rattrapage de 1,8 % suite à l'échec des négociations de l'an dernier et 2 % au titre de l'année qui vient. Après de nombreuses discussions, nous ne sommes pas disposés à revenir sur les négociations de l'année passée.

On avait eu des débats sur une évolution des minima conventionnels. Vous aviez apporté un certain nombre d'arguments, et nous un certain nombre de contre arguments. Notre proposition de faire évoluer la grille de 1 % n'a pas été retenue. Nous en avons pris acte. Pour nous, il n'est pas question de revenir sur le sujet lors des présentes négociations.

Conscients qu'il faut que l'on fasse évoluer le pouvoir d'achat et rappelant que c'est un discours que nous tenons depuis quelque temps, nous ne voulons pas de confusions entre l'évolution de la grille et les négociations dans les entreprises. L'objectif de cette réunion paritaire n'est pas de prendre une décision en lieu et place des entreprises. Quelles que soient les organisations patronales auxquelles elles adhèrent, elles doivent assumer leurs propres négociations des salaires en interne. Nous avons pour objectif de faire évoluer la grille par rapport à un contexte général, mais certainement pas de nous substituer aux NAO des entreprises.

Fort de ce constat et de l'évolution du SMIC, nous allons vous faire une proposition. Nous avons longuement discuté de la façon dont nous devons vous la présenter. Je pense qu'il faut le faire d'un coup...

**M. DURAT (CFE-CGC).**- ...cela fera moins mal !

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Elle est de faire évoluer la grille des minima conventionnels :

- De 2 % sur le niveau 1, indices 100 et 105.
- De 1,5 % sur l'ensemble des autres niveaux.

C'est le meilleur moyen de préserver notre activité pour les mois à venir tout en permettant aux entreprises qui le peuvent de négocier des augmentations à travers leurs NAO. Pour celles qui malheureusement n'en ont pas -car elles n'ont pas la joie d'avoir des partenaires sociaux au sein de leurs établissements- l'évolution de la grille que l'on propose permet d'assurer le maintien du pouvoir d'achat.

Tout cela n'est pas fait de façon totalement arbitraire. Nous avons regardé quelle avait été l'évolution des minima conventionnels, en partant d'une base 100 de l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et en allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Résultat : le taux d'inflation de 1,80 % en 2005, 1,60 % en 2006, 1,50 % 2007, 2,8 % en 2008, 0,10 % en 2009, 1,50 % en 2010 et 1,87 % cette année.

Si on prend une base inflationniste 100 en 2004 pour arriver à 2011, on est sur un indice 111,70 au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Quand je fais le rapport, on est exactement dans les mêmes proportions ; la grille conventionnelle n'a pas évolué plus que l'inflation, on est à l'indice 111,70 mais il n'y a pas de décalage non plus par rapport à l'évolution de l'inflation. Nous avons essayé de maintenir cette tendance sur 2012 pour que notre référence au niveau du métier ne soit pas en décalage par rapport à l'évolution des prix au niveau national.

Vous referez vos calculs de votre côté car généralement, on n'a pas les mêmes sources ; néanmoins, sur les indices INSEE officiellement publiés, dans une période relativement perturbée, notamment à partir de 2008, on peut se féliciter de l'évolution de la grille. Je sais que ça n'est pas suffisant, beaucoup d'entre vous autour de la table allez nous dire qu'aujourd'hui encore, beaucoup trop de personnes sont payées au niveau de la grille. Cela dit, encore une fois, au niveau national,

notre rôle n'est pas de gérer les négociations d'entreprises. Nous laissons le soin aux entreprises de le faire elles-mêmes.

La proposition qui est faite aujourd'hui permet aux salariés de la branche de maintenir leur pouvoir d'achat par rapport à l'évolution de l'inflation. Je pense que l'on aura rempli le rôle qui nous incombe.

**M. le PRESIDENT.**- Je rappelle que le SMIC sera revalorisé au 1<sup>er</sup> décembre et fixé à 9,19 € et 1 393,85 €. Il sera de nouveau révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2012, en fonction de la hausse de l'indice des prix sur un mois et de la moitié du gain du pouvoir d'achat du salaire ouvrier horaire de base sur un an.

**M. DEZ (CFDT).**- La proposition pour les indices 100 et 105 est-elle faite sur la base de la grille actuelle ou en tenant compte, au moins pour le niveau 100, de l'augmentation du SMIC qui aura lieu dans quelques jours ?

Vous parlez de vos sources pour l'inflation. En effet, on n'a pas spécialement les mêmes chiffres. Sur quoi vous basez-vous ? France Inflation.com, qui est beaucoup utilisé par les DRH ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Absolument ! je n'ai pas trouvé le site de la CFDT !

**M. DEZ (CFDT).**- Il y a un site très bien qui donne toutes les infos et qui permet de recevoir une note de conjoncture tous les jours. Et puis, l'INSEE ne tient pas sur les mêmes chiffres...

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- ...tout dépend si on met le tabac ou pas.

**M. DEZ (CFDT).**- Et le carburant ou pas, et si on tient compte de certains biens de consommation ou pas. On peut en faire ce que l'on veut !

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Ce sont les sources INSEE que l'on retrouve régulièrement dans les liaisons sociales. Cela correspond au taux d'inflation évoqué chaque année. Je ne me suis pas préoccupé des sources.

Quant à votre première question, oui, c'est une évolution par rapport aux grilles actuelles.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- C'est sur les grilles actuelles présentes dans la convention collective ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Tout à fait.

**M. DEZ (CFDT).**- La dernière grille signée qui a été négociée deux fois en 2009.

**Mme BARRUCAND (Casinos de France).**- C'est l'avenant du 15 avril 2010.

**M. DEZ (CFDT).**- On souhaite une suspension de séance avant de réagir.

**M. le PRESIDENT.**- Tout à fait.

*(La séance est suspendue).*

**M. le PRESIDENT.**- Les organisations ont demandé une suspension de séance. Je leur donne la parole.

**M. DEZ (CFDT).**- Il y a une volonté qui, depuis quelque temps, continue d'être dans une perspective de tassement de la grille et de maintien de minima qui vous permettent d'obtenir certaines exonérations en vigueur pour les entreprises.

Notre proposition est un compromis entre celle que l'on a faite la dernière fois et la vôtre aujourd'hui, à savoir : une augmentation de 2,5 % pour tous les indices et niveaux. En faisant cette proposition intermédiaire, nous faisons un grand pas.

**M. DESCORMIERS (CFCT).**- Je rappelle l'article 35-3 de la convention collective : du fait de la spécificité de l'activité de la branche, le travail de nuit constitue un mode habituel de travail et son indemnisation doit être prise en compte dans la détermination de la grille des salaires. Or aujourd'hui, nous sommes tout juste au niveau du SMIC, on ne tient donc plus compte de l'indemnisation du travail de nuit dans la grille. Nous vous demandons donc de faire un petit effort et de revoir à la hausse votre proposition.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- On ne va pas revenir sur la situation économique, mais ici, tout le monde est conscient que le secteur est en difficulté. On aspire tous à des jours meilleurs. Je regrette mais, l'an dernier qui était encore pire que cette année, on avait proposé 1 % d'augmentation des grilles ; si on les ajoute au 1,5 % d'aujourd'hui, on est à 2,5 %. Je regrette le temps que l'on a mis l'an dernier à discuter. On était tous conscient que l'on ne pouvait pas aller bien au-delà et malheureusement, aujourd'hui, on risque de trébucher sur le fait qu'en 2010, on ne soit pas arrivé à une signature, même pour une évolution de grille qui était relativement faible.

Je n'ai pas de réponse à apporter à votre proposition. Aujourd'hui, nous pensons qu'avec 2,5 % on ne maintiendra pas l'équilibre de la profession. On va avoir du mal à combler l'écart entre nos deux propositions.

**M. DEZ (CFDT).**- Donc ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Nous maintenons notre proposition en l'état.

Pour répondre à la question du travail de nuit, l'article auquel vous faites référence est à l'origine de la convention collective. Sans vouloir lui opposer une quelconque évolution, les entreprises de la profession ont également évolué sur le travail de nuit et chacune apporte des dispositions un peu particulières.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Mais la convention collective est toujours en vigueur, non ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Je ne sais pas. Vous avez peut-être des infos ?!

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Vous devriez le savoir car nous, on ne l'a pas signée ! Si elle est en vigueur, tout s'applique ! C'est vous qui le dites.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Sauf pour la CGT qui ne l'a pas signée !

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Exactement !

Tout à l'heure, toutes les Organisations syndicales se sont mises d'accord et sont arrivées à un consensus à 2,5 %. Cela nous semble plus que raisonnable. Quand M. le Président a voulu faire un tour de table, tout le monde s'est abstenu, nous en premier, car on ne voulait pas réagir aux divers propos de M. Decoutère qui une fois dit blanc et la séance d'après dit noir. La preuve est dans les minutes.

Actuellement, nous sommes entrés en négociation, puisque nous avons fait une première proposition commune. On en fait une deuxième et entre temps, vous en avez fait une. Il vous reste à faire une contre-proposition. Celle que vous faites consiste à maintenir la première proposition.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Absolument. On ne fait donc pas de contre proposition.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Ça n'est donc pas le jeu de la négociation. C'est ce que je voulais vous entendre dire.

**M. DEZ (CFDT).**- Systématiquement, vous nous sollicitez pour un tour de table...

**M. le PRÉSIDENT.**- ...en souhaitez-vous un ?

**M. DEZ (CFDT).**- Pas de notre côté, car on a fait une suspension de séance et on s'est mis d'accord sur ce que l'on allait répondre. Mais du côté des trois organisations patronales, il n'en ont pas souhaité une. Ce serait donc peut-être bien de les entendre.

**M. LOVATO (ACIF).**- André Decoutère a été très clair. Les 3 organisations patronales ont travaillé ensemble sur cette proposition. Elles ont défini ensemble la méthode de présentation de celle-ci. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit.

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- La proposition est commune. Les approches de la proposition le sont aussi, tout comme la démarche. On vous fait cette proposition de manière très sobre, car on a conscience qu'elle n'est pas exceptionnelle. On aimerait en faire de plus élevées, mais on ne le peut pas.

Puisqu'il faut respecter la négociation collective et les règles de négociation des propositions et contre-propositions, on a beaucoup réfléchi au fait de vous faire une proposition plus basse pour vous annoncer en fin de négociation le maximum. Franchement, on a conscience que le maximum que l'on puisse accorder aujourd'hui est bas, mais on n'a pas souhaité être « malhonnête ». On s'est dit qu'il fallait annoncer ce que l'on est en mesure de pouvoir faire directement et le plus simplement possible. Il s'agit de ne pas refaire les erreurs que l'on a pu commettre tous ensemble dans le passé, à savoir faire traîner la négociation, sachant que l'on ne pourrait pas aller plus haut car finalement, de notre point de vue ça n'était pas très sain pour le dialogue social.

Aujourd'hui, la proposition est ferme et définitive, car c'est le maximum que l'ensemble des syndicats est capable de proposer après discussion.

André Decoutère a rappelé la négociation dans le temps. L'an dernier, les chiffres étaient encore plus mauvais, mais la grille de lecture pour l'avenir était plus simple qu'aujourd'hui. Sur 2012, elle est beaucoup plus compliquée. Pour autant, on a fait une proposition plus élevée que celle de l'an dernier. Pourquoi ? Car on a pris en compte le fait que l'année a été moins noire, mais le point qui nous bloque encore plus c'est que, sur 2012 et compte tenu de tout ce que l'on entend aux informations, on est moins à même de faire des projections. En tout cas, on le voit dans les entreprises au moment des budgets, en temps normal ils ne sont pas simples à faire, donc pour 2012, c'est la roulette russe.

Notre proposition est celle qui vous a été faite. On espère que vous pourrez la mûrir, la réfléchir, en tout cas retourner vers vos mandants pour voir comment ils l'apprécient. Aujourd'hui, et même le 14 décembre -si tant est qu'il y ait une nouvelle réunion, ce que mon organisation ne souhaite pas- on ne vous fera pas d'autres propositions.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Lors du premier tour de table, nous n'avons pas réagi, car nous ne voulions pas entrer dans un jeu quelque peu commun à toutes les années, à savoir réagir par rapport à vos divers étalages de catastrophisme économique aigu dans la profession. La profession a énormément évolué et lorsque, chaque année, nous rappelons le passé, M. Decoutère s'évertue à dire que la différence qu'il a avec notre organisation c'est que, lui, ne revient pas sur le passé. Dont acte. C'est ce que vous faites actuellement.

Nous, nous ne sommes pas revenus sur le passé. Vous avez parlé de l'année dernière, vous nous rejetez la faute, de toutes les manières, c'est toujours la faute des syndicats de salariés ; à chaque conflit, désaccord, négociations sur les minima conventionnels, cela a toujours été notre faute. Je vous l'apprends peut-être, mais ce n'est pas vrai. Nous n'avons jamais été fautifs du fait que les grilles de salaires n'augmentent pas. Cela est toujours venu de votre côté. Parfois, vous avez rompu les négociations.

Nous, syndicats de salariés, faisons une proposition plus que raisonnable, étayée par les indices INSEE que même vous, vous prenez comme référence. Elle est étayée par tout ce que l'on vit dans les entreprises, les minimums du minimum prévu par la grille. C'est VOUS qui ne voulez plus

négociier. Nous, nous sommes prêts à tout entendre, nous avons écouté, nous avons même fait un effort important.

Pendant la suspension de séance, une réflexion a surgi autour de la table. L'an dernier, les salariés n'ont pas eu d'augmentation ; il faut donc qu'ils en aient une cette année, même si elle n'est que de quelques euros, car 2,5 % -même si notre organisation partage la proposition commune- cela reste quelques euros. Et pourtant, cela commence à être important pour les salariés, car dans vos entreprises, il y a des salariés pauvres. Il faut l'entendre et le comprendre. Ils ne représentent pas 95 %, mais leur pourcentage s'accroît d'année en année.

De plus, preuve que l'on ne regarde pas en arrière, nous avons évoqué l'augmentation possible du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Encore une fois, les 2,5 % prennent en compte l'augmentation ou alors, on peut faire un accord dans lequel on stipulerait que le SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2012 serait la base pour l'augmentation des 2,5 % que vous allez accorder. Pourquoi pas, puisque vous n'avez pas pris comme base le SMIC, et pour cause, on ne connaît pas les chiffres. Vous dites que 2,5 % c'est le maximum que vous pouvez faire, mais 2,5 %, c'est l'extra minimum pour les salariés. Si je vous donne un salaire d'assistante clientèle, on verra comment vous pourrez vivre avec. On pourrait tenter l'expérience.

**M. DEZ (CFDT).**- Ce qui me surprend, ça n'est pas la proposition mais le fait que, suite à notre proposition, vous ne demandiez pas une suspension de séance. Dans ce cas -et je parle pour l'ensemble des organisations patronales- en début de semaine, vous n'aviez qu'à nous adresser par mèl un avenant avec une proposition de grille ; on aurait perdu beaucoup moins de temps !

La dernière fois, on vous a fait une proposition. Vous n'avez pas rebondi et seulement pris acte. On s'est dit que vous alliez prendre le temps de la réflexion, que ce serait peut-être positif. Aujourd'hui, vous arrivez avec une proposition, on demande une suspension de séance, on discute entre nous, on vous fait une contre-proposition -comme cela doit normalement se passer lors d'une négociation- et quelle est votre réaction à tous ? "*Vous pouvez nous demander tout ce que vous voulez, on reste sur notre proposition*" ! Ça n'est pas comme cela que se déroule une négociation dans une branche. Une négociation dans une branche, c'est proposition et contre-proposition jusqu'à ce que l'on trouve un accord.

Vous n'espérez pas nous refaire le coup de l'an dernier et arriver en disant "*si on s'était écouté, on n'aurait fait aucune augmentation*" car c'est ce qui avait été dit dès les premières minutes du débat. Après, vous avez proposé 1 % ce qui -je l'avais dit à l'époque et je maintiens mes propos- est à la limite de l'insulte pour les salariés et le travail qu'ils fournissent. Et un an après, vous faites une proposition de 2 % pour le début de la grille et de 1,5 % pour le restant et vous pensez que l'on allait signer ?! Vous vous moquez un peu des salariés !

Tout à l'heure, à propos de la médaille du travail, des propos ont été tenus sur les mérites des salariés qui restent dans la branche, mais on n'en est plus du tout là ! Je ne sais pas, faites une suspension de séance, discutez entre vous car l'enjeu est important et les salariés de la branche que nous représentons ont besoin d'une réponse concrète sur l'augmentation de leurs minima.

**M. TIRAT(FO).**- Je partage le constat dressé par les autres organisations syndicales. Aujourd'hui, nous nous posons d'énormes questions sur l'intérêt de négociations qui n'en sont pas. Ce ne sont que des propositions que les organisations sont libres d'accepter ou de refuser. Une négociation consiste à rebondir et à ne pas arriver systématiquement avec des propositions finales. Il s'agit de pouvoir apporter des amendements aux propositions respectives et, à terme, trouver un compromis. Or là, nous avons l'impression que c'est à prendre ou à laisser et que cette façon de faire devient monnaie courante dans cette CPM.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Je ne reprends pas les propos de Benjamin Castaldo qui a déjà répondu sur la façon dont on a décidé d'aborder la négociation. J'entends bien et

partage ce qui a été dit tout à l'heure, nous ne sommes pas forcément satisfaits de la proposition, mais dans le contexte économique difficile actuel, cette proposition tient la route.

Sur le discours sur la négociation avec proposition et contre-proposition, on peut s'amuser longtemps à ce jeu-là. Je ne vous ferai pas ma grande tirade sur l'évolution des négociations collectives aujourd'hui -je la réserve pour l'interne-, mais il faut arriver à changer notre façon de négocier, sur les minima comme sur beaucoup de sujets. Personnellement je pense que, dans les entreprises, « négociation collective » ne veut plus dire grand-chose, car il y a trop de cas de figure différents pour parler de « collective ».

On vous a fait une proposition qui, selon nous, correspond à la réalité. On ne la fait pas pour les salariés, mais pour faire évoluer une grille nationale. Le seul aspect collectif qui reste, c'est que c'est une proposition de grille qui va s'appliquer à l'ensemble des professions. Je réitère mes propos de tout à l'heure, notre rôle est de faire évoluer cette grille, mais certainement pas de se substituer à nos entreprises. S'il y a des choses à faire, je pense que ce n'est pas à notre niveau. On doit en prendre conscience tous autour de la table car on a des sujets sur lesquels on va devoir travailler demain et qui vont nécessiter que le collectif s'individualise de plus en plus. C'est mon point de vue, je ne parle pas au nom des organisations patronales ni même de Casinos de France, je pense que la conjoncture et la société vont nous pousser à changer notre façon de négocier.

On a voulu jouer la transparence par rapport à ce que l'on est capable de vous proposer. On aurait pu commencer à 1,2 % puis revenir après une suspension de séance et finir à 1,5 %. C'est plus par respect que l'on ne jouera pas à ce jeu, car étant donné que l'on n'est pas en période de croissance, on estime que les moyens qui nous sont alloués pour faire évoluer les grilles de salaires ne sont pas de nature à permettre de jouer ce jeu de la négociation qui encore une fois, pour moi, dans le contexte actuel, est dépassé.

Quand on sera en période de croissance et que l'on parlera de 3 % d'évolution des grilles, on pourra voir les choses différemment, mais aujourd'hui, ça ne serait pas honnête que d'essayer de jouer le jeu d'une négociation qui n'en serait pas une.

**M. TIRAT(FO).**- Concernant les chiffres avancés par les syndicats patronaux, on nous a toujours présenté les choses dramatiquement, baisse du produit brut des jeux etc., et pourtant, un certain nombre d'éléments viennent pondérer cette baisse. Lors des deux derniers exercices, le produit net a augmenté de 1,38 %. Cela indique donc une certaine augmentation de la rentabilité des entreprises, indépendamment de la baisse du produit brut.

Nous connaissons les raisons conjoncturelles qui ont conduit à l'augmentation du produit net. Certains ont parlé des modifications fiscales dont ont pu bénéficier les casinos, le passage à la TVA à 5,5 % pour la restauration, etc. Aujourd'hui, nous considérons que le produit net des jeux permet d'avoir une visibilité plus fiable sur l'évolution des chiffres des entreprises.

Vous parlez de changer la méthode de négociation. Allons-y, banco ! Allons vers une véritable négociation, un véritable échange, n'ayons pas de tabou, mais il y en a un peu assez d'assister depuis des mois à des situations totalement figées dès le début de certaines négociations, d'entendre des propositions qui sont finales avant même l'ouverture du débat. Le rôle de chacun est d'amender ses propres positions et de trouver un certain nombre de compromis dont bénéficieront les salariés.

**M. DEZ (CFDT).**- L'an dernier, lorsque l'on a eu la discussion sur les minima, il suffit de relire les minutes, on vous a dit *« d'accord, on vous écoute, on ne va pas biaiser la négociation des entreprises »* ; or, les discussions sur la prime de partage des dividendes dans la plupart des groupes que vous représentez n'ont rien donné ! Il n'y a même pas eu un embryon de discussion alors que vos actionnaires n'ont pas trop à se plaindre quant à ce qui leur a été versé !

Ensuite, on parle de conjoncture. Le cabinet Hewitt, qui est assez utilisé par les groupes RH, indique une augmentation moyenne des salaires, toutes entreprises et branches confondues, de l'ordre de 2,5 % pour cette année. On est donc largement dans le raisonnable. Donc faites un effort !

On peut comprendre qu'il y a des problèmes de conjoncture, mais j'ai des échos indiquant que de nouveaux casinos s'ouvriraient en France. Vous multipliez les points de vente alors que vous avez des difficultés ? Le discours sera donc encore plus grave l'année prochaine !

**M. RINGEVAL (CGT).**- Monsieur Decoutère, vous avez dit que le produit brut des jeux a baissé car la dépense moyenne des clients n'évoluait plus, mais c'est parce que les entreprises situées dans votre zone de chalandise ne font plus évoluer les salaires de base. Or, vous faites pareil ! C'est bien beau d'être pessimiste, mais si aucun patron n'augmente les salaires, les salariés ne pourront pas dépenser. En demandant 2,5 % on vous demande simplement de réinjecter de l'argent dans votre chaîne alimentaire.

La dernière fois, vous avez indiqué l'écart entre le salaire CCN et le salaire médian. La proposition de 2,5 % est très en contrebas des salaires médians. Evoquer un déséquilibre de la branche avec 2,5 % est donc un peu fort !

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Je n'ai pas un grand recul par rapport à cette branche car je n'y suis que depuis quelques années ; néanmoins, ce que j'entendais au début était loin d'être constructif. Là, je pense que votre proposition d'aujourd'hui est raisonnable et constructive. Malheureusement, le contexte ne permet pas d'y répondre positivement.

Monsieur Dez, si la prime de partage des profits n'a pas été négociée, c'est parce que les entreprises de la branche n'étaient pas concernées par le projet de loi. S'il y a des remarques à faire sur le sujet, c'est au gouvernement qu'il faut les faire, mais certainement pas aux entreprises de la branche qui n'ont fait qu'appliquer le texte de loi. Je tenais à apporter cette précision, car cet aparté n'a pas de lien direct avec notre sujet : les minima conventionnels.

**M. le PRESIDENT.**- Vous n'avez pas répondu aux organisations syndicales qui vous demandent pourquoi vous n'avez pas souhaité faire une suspension de séance.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Si cela fait plaisir à tout le monde, je veux bien en faire une, cela ne me pose aucun problème ! Simplement, une suspension de séance doit servir aux 3 syndicats à se concerter ; or aujourd'hui, la concertation est faite.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Les négociations sur les minima garantis sont closes de votre côté ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Les négociations sur les minima garantis sont closes. En tout cas, notre proposition est ferme.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Merci.

**M. le PRESIDENT.**- On a été beaucoup plus vite que l'an dernier !

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- C'est la première année que c'est aussi rapide !

**M. DEZ (CFDT).**- On peut faire mieux ! Il suffit que, l'année prochaine, ils nous envoient 15 jours avant ce genre de proposition !

**M. le PRESIDENT.**- Aucun regret de prise de parole ?

**M. DESCORMIERS (CFCT).**- On peut expliquer pourquoi la négociation est plus courte. Nous avons beaucoup discuté entre nous et notre volonté n'est pas de scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Aujourd'hui, on vous a fait une proposition raisonnable, qui tient compte d'un indice, celui de l'inflation. À proposition raisonnable, on aurait aimé que vous fassiez une contre-proposition et que vous étudiiez notre nouvelle proposition.

Aujourd'hui, malgré vos explications, j'ai un peu de mal à comprendre que vous fermiez les portes. On ne va pas vous demander de supporter le poids de la conjoncture, mais les salariés de votre branche sont également impactés par ce qui se passe ; notre responsabilité est de défendre leurs intérêts et d'essayer de faire évoluer les minima.

**M. le PRESIDENT.**- De part et d'autre le terme "proposition raisonnable" a été évoqué.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- La proposition que l'on a faite est réfléchie et construite. "Fermeture des portes » est un terme un peu fort quand on regarde ce qui se passe autour de nous. On aurait pu l'entendre l'an dernier, alors que le contexte était plus compliqué. Aujourd'hui, notre rôle est de réagir en responsables vis-à-vis des salariés et de nos entreprises. Je ne peux que réitérer le fait qu' en l'état actuel des choses, cette proposition n'est pas forcément satisfaisante, mais qu'elle l'est dans le contexte économique actuel.

Enfin, mes collègues me rappellent que l'on est disposé à mettre un texte à la signature. Il vous sera adressé rapidement et sera laissé à la signature jusqu'au 15 décembre, ou jusqu'au 31 décembre si vous le souhaitez.

**M. le PRESIDENT.**- D'ores et déjà, le point d'interrogation sur la tenue de la séance du 14 décembre est levé à moins que, d'ici à ce soir ou demain... Et se pose également la question de l'opportunité de se réunir demain, au regard des points qu'il reste à l'ordre du jour : les classifications et les questions diverses.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- En effet, pour nous, la séance du 14 décembre n'a pas lieu d'être. Quant à terminer ce soir, pourquoi pas, mais nous ne sommes pas les seuls autour de la table.

**M. DEZ (CFDT).**- Je vais employer un terme qui va déplaire aux organisations syndicales patronales, mais il semble que le « blocage » vienne de leur part, puisqu'elles ne respectent pas le jeu de la négociation en ne faisant pas à nouveau une proposition qui permettrait de remotiver le débat.

Sur le fait de continuer l'ordre du jour, la question sur les classifications ne va pas prendre un temps fou, puisque c'est un retour de ce qui a été discuté en CPNE. Par contre, la date du 14 décembre a été retenue en cas de blocage et si la négociation sur les minima n'aboutissait pas. En l'état actuel des choses, elle est donc à maintenir. Essayons de finir l'ordre du jour ce soir, mais les 3 organisations patronales peuvent avoir besoin de ce temps de réflexion d'ici au 14 décembre. Vous dites qu'un texte sera mis à la signature jusqu'au 15 décembre mais pour l'instant, on est exactement dans la même situation que l'an dernier.

**M. le PRESIDENT.**- Sur le plan de la pure construction intellectuelle, vos propos par rapport à la séance supplémentaire du 14 décembre sont tout à fait logiques.

Sur les éléments de conjoncture, vous avez parlé de la France et même au-delà ; certains parlent d'une crise systémique qui évolue presque tous les jours. Les éléments ne s'amélioreront peut-être pas d'ici à quelques jours, mais je comprends que leur changement presque quotidien puisse peser sur les négociations.

Par ailleurs, de proposition raisonnable à proposition raisonnable, des ajustements peuvent peut-être se faire entre aujourd'hui et la séance du 14 décembre.

Enfin, après une courte pause, on peut poursuivre, terminer l'examen de l'ordre du jour et se revoir le 14 décembre.

**M. PADOVANI (FO).**- Monsieur Decoutère, au nom des 3 organisations patronales vous avez dit que, si une croissance était enregistrée, vous seriez content d'améliorer le sort des salariés en augmentant les grilles ; mais que ne l'avez-vous pas fait lorsque la croissance était à 2 chiffres ?!

Dans notre branche, il est récurrent que les négociations sur les salaires soient -excusez-moi du terme- assez lamentables.

On ne peut pas nier qu'il y a des problèmes, il suffit d'ouvrir les journaux ou d'allumer la télévision, on entend que cela, c'est la fin du monde, mais nous, on va faire comme si ça n'était pas le cas ; autrement, on ne fait plus rien. On pense aux salariés qui sont concernés par ces grilles et qui sont de plus en plus des travailleurs pauvres. Vous semblez nous faire porter la responsabilité de l'échec des négociations, mais cela fait 25 ans que je viens et 25 ans qu'elles échouent. Pourquoi ? S'il n'y avait pas tant de salariés qui étaient à la grille, nous n'aurions pas besoin de nous substituer aux négociations dans les entreprises car après, quand on négocie dans nos entreprises, sur quoi s'appuie-t-on ? Sur ce qui a pu se passer en branche !

Ne le prenez pas mal mais par rapport à il y a 25 ans, la nature même des négociations a changé. Pourquoi ? Car autour de la table, ce sont des salariés qui discutent avec des salariés. Peut-être qu'à vos niveaux, lorsque vous demandez des augmentations collectives ou individuelles, vous avez les mêmes problèmes de salariés que nous. Les négociations ont donc vraiment changé, mais pas seulement du fait des salariés. C'est un constat, pas une critique. Qu'est-ce que le monde du patronat des casinos ? On discute avec 2 grands groupes, un groupe intermédiaire et un syndicat indépendant. Cela n'a plus rien à voir avec ce qui se passait avant.

Enfin, vous ne pouvez pas dire que s'il y avait une croissance, vous augmenteriez, car lorsque c'était le cas, cela n'a pas forcément été fait.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Et pour les salariés de ce niveau, 1 % sur 15 000, ça n'est pas la même chose que 1 % sur 1 000.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- 1 %, c'est 1 %.

**M. AUDIFFREN.**- Autour de la table, il reste encore des patrons propriétaires.

**M. PADOVANI (FO).**- J'y ai fait référence en parlant du syndicat des indépendants, même s'il y en a de moins en moins. Je parle de ce qui se passe, mais ça n'est pas insultant...

**M. AUDIFFREN (ACIF).**- ...je n'ai pas dit que c'était insultant...

**M. PADOVANI (FO).**- ...avant, il y avait M. Barrière, M. Partouche...

**M. AUDIFFREN (ACIF).**- Je suis salarié de ma propre entreprise et ne prends aucun dividende. L'an dernier, j'ai fait un résultat net de 60 000 €. L'augmentation que l'on propose me coûte 60 000 € alors que, cette année, je vais faire 80 000 € de résultat net ! Il reste 20 000 € de résultat net dans l'entreprise. Donc si l'on fait 2,5 % d'augmentation, je suis en négatif.

J'ai calculé ce que ferait 3,8 %. Je ne dis pas que c'était déraisonnable, votre proposition n'était pas malhonnête, simplement, je ne peux pas. D'autres peut-être, les grands groupes oui, quoi que, je sais que certains sont très mal financièrement.

**M. le PRESIDENT.**- C'est un sujet très important et il me semble qu'il est encore possible de relancer la discussion. J'ai le souvenir d'avoir peut-être provoqué un peu rapidement la fin d'une séance. J'ai retenu que vous étiez prêts à travailler davantage ; après une petite suspension, on peut donc reprendre la discussion et finir l'ordre du jour. Ensuite, on verra.

**M. TIRAT(FO).**- Parmi les revendications présentées par les organisations syndicales, nous avons abordé la problématique des augmentations différenciées. Du fait du tassement mécanique des grilles, on ne pourra pas continuer éternellement à proposer des grilles différenciées qui, au demeurant, vont fusionner les catégories en une seule car à terme, c'est ce qui arrivera. C'est un élément à prendre en compte dans la discussion sur les rémunérations, mais qui a peut-être une portée plus globale et générale, et sur laquelle on aimerait entendre la partie patronale.

**M. le PRESIDENT.**- On fait dix minutes de pause.

*(La séance est suspendue)*

**M. le PRESIDENT.**- En tant que président de commission mixte, on nous fixe un certain nombre d'objectifs, non pas à atteindre systématiquement, car ça n'est pas une épée de Damoclès, mais en tout cas, la conclusion de négociations de branche sur les salaires fait partie de leur feuille de route. Je ne cherche pas à relancer à tout prix la discussion, car l'an dernier, cela a été ressenti comme tel, mais mon rôle est d'essayer de faire aboutir cette négociation qui n'est pas tellement loin de pouvoir aboutir.

On peut écouter les réactions de ceux qui le souhaitent ou procéder à un nouveau tour de table sur ce point. Sans vouloir influencer sur le cours des négociations, je rappelle que l'augmentation attendue du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais qui n'est pas encore connue, peut être un élément à prendre en compte, car vraisemblablement, au début de l'année prochaine, le niveau 1 de la grille sera impacté. Les choses n'étaient peut-être pas suffisamment mûres pour que vous le preniez en compte.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Monsieur le Président, à ce stade, la proposition patronale sera maintenue en l'état. J'entends bien tous les arguments donnés autour de la table. Monsieur Padovani disait « *vous discutez avec des salariés et non plus avec les patrons des groupes* ». Sachez que les discussions que l'on reporte autour de la table sont partagées avec les patrons des groupes que nous représentons tous autour de la table. La position n'est que prudente par rapport à une conjoncture incertaine.

Aujourd'hui, on n'a plus de vision à moyen terme, ni même à court terme ; on regarde l'évolution des chiffres semaine par semaine. On ne voit donc pas comment on pourrait se projeter sur l'année à une hauteur supérieure à celle que l'on vous propose, même si ce que l'on vous propose ne nous satisfait pas plus que cela.

**M. le PRESIDENT.**- Monsieur Dez ?

**M. DEZ (CFDT).**- (...)

**M. le PRESIDENT.**- C'est un silence inquiétant !

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Non, cela retrace une inquiétude dans le monde des casinos. Le discours que l'on tient n'est pas rassurant et le silence que l'on entend autour de la table prouve que tout le monde en est conscient et que, malheureusement, tout le monde attend un signe un peu meilleur.

**M. FONTAINE (FO).**- C'est plutôt un silence de consternation. L'an dernier, vous nous avez servi le même discours de misérabilisme, d'inquiétude, « *les casinos sont dans le rouge* » je reprends le discours de l'Amiral qui disait presque qu'il fallait sortir les écopés car cela n'allait plus ! Cette année, on a droit au même discours alors que, dans le rapport de branche, on constate que le résultat net a augmenté.

Avançons. Dire une fois de plus que la situation est catastrophique, on en est tous conscient mais l'an dernier, cela n'a pas empêché d'avoir des résultats nets en augmentation. Il faut aussi aller de l'avant. Autour de la table, on trompe le jeu de la négociation. On ne peut pas continuer ainsi. Certes, il faut adopter de nouvelles méthodes, mais il faut aussi avoir la volonté de négocier.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Une précision de langage : un rapport de branche n'indique pas le résultat net, mais le produit net des jeux.

**M. FONTAINE (FO).**- Excusez-moi. Mais le résultat net augmente !

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Le produit net des entreprises augmente, mais malheureusement, le résultat net, ça n'est pas automatique.

**M. le PRESIDENT.**- On est arrivé au terme pour aujourd'hui. Je vous propose de terminer l'ordre du jour cet après-midi.

## **CLASSIFICATIONS : RETOUR DES OP ET DES OS DE LA CPNE DU MOIS DE novembre**

---

**M. JAVELLO (CFE-CGC).**- Le sujet a été traité en CPNE. Pour l'instant, le dossier est assez lourd. On s'était mis d'accord pour commencer les travaux début 2012 car il faut revoir tous les postes afin de les améliorer.

**Mme BARRUCAND (Casinos de France).**- Nous travaillons sur le poste de MCD depuis plusieurs mois avec l'aide d'un consultant, Longitude. Nous avons travaillé sur les différentes missions du poste, la pesée des compétences. Nous en sommes à l'avant dernière réunion. La dernière est prévue en janvier.

Au cours de notre dernière cpne, nous avons décidé que les premiers mois de 2012 seraient consacrés au travail sur les fiches métiers avec l'aide de l'Observatoire, puis ensuite à la révision des classifications.

**M. le PRESIDENT.**- Ce sera l'année des négociations sur les classifications.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Un gros travail a été fait sur le poste de MCD, qui est sur le point d'aboutir. La façon dont on a travaillé le sujet était un peu nouvelle par rapport à nos pratiques habituelles. On a trouvé un rythme de travail tout à fait intéressant, en tout cas pour la définition des fonctions. Cela devrait pouvoir servir d'exemple pour d'autres cas. On parlait de la sécurité, ce sont peut-être des thèmes que l'on pourra aborder avec des méthodologies différentes, mais dans le même esprit.

**M. le PRESIDENT.**- Très bien.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

**M. le PRESIDENT.**- Y en a-t-il ?

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Nous aimerions révoquer la création d'un groupe de travail au sujet de la relecture du travail que fait notre juriste fédérale concernant la convention collective.

On pourrait prévoir un premier groupe de travail en décembre, CPM ou pas, afin de commencer à avancer sur le sujet, car si on en programme seulement à chaque paritaire, j'ai peur que cela prenne 6 à 9 mois.

**Mme BARRUCAND (Casinos de France).**- Pour le 14 décembre, cela va être court, car il faut que l'on ait le document pour pouvoir l'analyser le relire.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- On n'est pas obligé de le faire à chaque CPM. On peut aussi prévoir le groupe de travail le jour d'une CPNE ou d'une autre réunion.

**Mme KARPELES (Casinos de France).**- Le nombre de groupes de travail sera assez limité, car il servira à échanger sur nos remarques et nos propositions de modifications. On ne va pas

procéder à une relecture intégrale du document en groupe de travail ; c'est à faire faire chacun chez soi. Prévoir une réunion en décembre me paraît donc prématuré.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Il faudra prévoir un premier groupe de travail lors de la première CPM de 2012 et avoir le document rapidement.

**Mme BARRUCAND (Casinos de France).**- Le 25 janvier, on a une CPNE.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Concernant la composition du groupe de travail, il faut fixer le nombre. Ensuite, chacun désignera ses représentants.

**Mme BARRUCAND (Casinos de France).**- Deux par organisation ?

*(Accord unanime)*

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Pour notre organisation, ce sera 2, plus notre juriste.

**M. DEZ (CFDT).**- Autre point, mes collègues d'une autre fédération, la F3C, qui s'occupent chez nous des médias et communications diverses, ont signé divers accords, en autres avec la chaîne Eurosport, qui a fait une demande d'extension pour toutes les filiales. Or, il y a eu un blocage, car Eurosport Poker Plus, qui représente environ 60 salariés, est sur la CCN des casinos.

**Mme KARPELES (Casinos de France).**- C'est une erreur. Ils n'ont pas le bon code NAF.

**M. DEZ (CFDT).**- Lors d'une CPS, un représentant de Mornay avait indiqué que certains utilisent la convention collective des casinos alors qu'ils ne sont pas du domaine des jeux.

Cette semaine, chez Partouche, on a parlé d'une des filiales de Partouche qui est du jeu en ligne ; vous avez dit qu'ils n'étaient pas sur la CCN car ils n'étaient pas liés au cahier des charges des casinos.

Ce serait peut-être bien que l'on prenne une position commune au niveau de la branche précisant que la CCN s'applique uniquement aux établissements répondant au cahier des charges des jeux.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Comment souhaitez-vous qu'on le formalise ?

**Mme COUHERT.**- Vous pouvez les renvoyer à l'article 1 de la convention, « champ d'application ».

**M. DEZ (CFDT).**- Très bien, mais le groupe Mornay, assureur de la branche, nous a dit que certaines petites entreprises voulaient adhérer à la mutuelle de la branche car elles utilisaient le code des casinos et sont référencées comme activité casinos jeux.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Le Ministère pourrait-il nous donner le code NAF d'Eurosport Poker Plus pour voir s'il est relié à une convention existante ? Car si ce n'est pas le cas, on ne peut pas leur interdire de choisir leur convention collective. Non ?

**Mme COUHERT.**- Ce n'est pas forcément à nous de dire si c'est la bonne convention collective ou pas. Ils ont un service juridique qui peut leur indiquer de quelle convention ils relèvent et, si ça n'est d'aucune, celle qui s'en approche de plus.

**M. DEZ (CFDT).**- La société qui gère la chaîne Eurosport est basée dans le 92. C'est un accord d'entreprise relatif à l'organisation du temps de travail, dont le préambule stipule "*Par ailleurs, la société SPSSA a adhéré à la convention collective des casinos le 1<sup>er</sup> septembre 2011*".

**Mme COUHERT.**- La chaîne de télévision est un secteur d'activité de SPSSA. Ils font peut-être autre chose ?

**M. DEZ (CFDT).**- Ils font du jeu en ligne. Ils ont donc une filière qui s'appelle Eurosport Poker Plus.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Au travers de vos syndicats, vous pouvez contacter les représentants du personnel.

**Mme COUHERT.**- Les sociétés de jeux en ligne vont demander quelle est la convention collective de rattachement et on va arriver à une question plus générale.

Une possibilité est que les salariés de cette entreprise aillent consulter l'inspection du travail dont ils relèvent pour lui demander si elle considère la convention collective choisie comme étant la bonne ou pas.

**M. le PRESIDENT.**- On peut passer à l'ordre du jour de la prochaine séance, début 2012.

**M. DEZ (CFDT).**- Que fait-on de la date du 14 décembre ?

**M. le PRESIDENT.**- Que voulez-vous faire de cette réunion supplémentaire ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Pour nous, elle ne doit pas être maintenue.

**M. le PRESIDENT.**- Je propose que les organisations syndicales se prononcent.

**M. DURAT (CFE-CGC).**- La partie patronale peut venir le 14 décembre avec son accord pour voir si on signe ! (*Rires*)

**M. FONTAINE (FO).**- Ce serait intéressant d'avoir une vraie discussion. Aujourd'hui, on ne l'a pas eue. Si les organisations patronales ont envie de revenir avec un bon discours, nous sommes ouverts au maintien de cette date. Mais ça n'est pas à nous de savoir si on doit la maintenir ou pas. Nous, nous sommes prêts à la discussion ; maintenant, pour discuter, il faut être deux. Or, on nous a dit que la discussion était close.

Les organisations patronales ont-elles envie de continuer le dialogue ?

**M. le PRESIDENT.**- On peut penser qu'à cette date, on connaîtra l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier. Cela peut être intéressant.

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- On est d'accord pour maintenir la date, les négociations sur les minima garantis n'étant pas, selon nous, terminées.

**M. DESCORMIERS (CFCT).**- Aujourd'hui, les organisations syndicales autour de la table ont toutes des orientations et une philosophie différentes. Nous sommes conscients des problématiques que vos entreprises ont et nous avons fait une proposition raisonnable, qui est même inférieure à notre première proposition. Vous dites que le terme « fermer la porte » est un peu fort, mais ne pas tenir la réunion du 14 décembre, ce serait fermer la porte.

**M. DEZ (CFDT).**- Une proposition. La CPST a été programmée le 16 décembre. Ne pourrait-on pas maintenir le 14 au matin et faire la CPST l'après-midi ?

**Mme BARRUCAND (Casinos de France).**- Ce ne sont pas tout à fait les mêmes participants.

**M. DEZ (CFDT).**- Il est important que les discussions n'en restent pas là.

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- S'il y avait une réunion le 14, vous nous reprocheriez de ne pas jouer le jeu de la négociation et de revenir avec la même proposition, car ce sera la même. La partie patronale ne voit donc pas l'utilité de maintenir le 14 décembre, sauf si les salariés en voient une.

**M. DEZ (CFDT).**- Il ne s'agit pas de faire une réunion pour faire une réunion. A nouveau, on vous tend une perche, on ouvre une porte en disant "avoir fait une proposition n'est pas suffisant, on vous en a fait une autre », car cela s'est arrêté là et, comme l'an dernier, vous dites « *c'est tant, point barre* ». Ne refaites pas les mêmes erreurs d'une année sur l'autre car jusqu'à maintenant, tous autour de la table on s'est montré raisonnable, mais au bout d'un moment, on va se lasser !

On ne vous demande pas d'adhérer totalement à la proposition, mais de nous faire une autre proposition qui nous montrera -peut-être- que vous êtes raisonnables et qui permette de relancer la discussion. Les minima sont importants pour les salariés de la branche, qui méritent un traitement plus important et plus correct.

Monsieur Castaldo, je rejoins vos propos, si c'est pour revenir avec la même proposition, ce n'est utile, mais réfléchissez à la perche que l'on vous tend avant de dire que vous reviendriez avec la même proposition.

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- D'accord pour maintenir la date du 14 décembre, mais avant, la semaine prochaine, on revient vers vous pour vous dire si notre position est ferme et définitive ou non. Si c'est le cas, la réunion devra être annulée, puisque l'ensemble de la partie patronale aura refusé... *(Rires du côté des organisations syndicales salariales)*

C'est une manière de ne pas fermer la porte et de réfléchir, s'il devait y avoir réflexion car aujourd'hui, ce n'est pas du tout la tonalité. C'est pour vous donner une garantie de sérieux, sachant que la proposition que l'on vous a faite aujourd'hui l'est aussi. On va donc se donner un temps supplémentaire et vendredi prochain, on adressera un mèl à l'ensemble des participants pour vous dire ce qu'il en est. Si notre proposition reste en l'état, nous confirmerons notre souhait de ne pas nous réunir le 14 décembre.

**M. le PRESIDENT.**- Vendredi 2 décembre, via la boîte institutionnelle Casinos et de l'ensemble des organisations syndicales. J'assumerai la présidence jusqu'à la fin de l'année 2011, quoi qu'il advienne.

**M. JAVELLO (CFE-CGC).**- Vous avez annoncé deux pourcentages différents. L'idée d'un pourcentage unique peut-elle permettre de rouvrir la discussion ou tenez-vous fermement à ces deux taux ?

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Vous savez très bien comment cela fonctionne. Je ne peux pas vous en dire plus que ce qu'a indiqué Benjamin Castaldo. Nous avons eu un certain nombre d'échanges avec nos adhérents. Nous allons retourner vers notre bureau.

Pourquoi ne veut-on pas maintenir la date du 14 décembre ? Car on connaît très bien la position de nos mandants et il est très peu probable qu'elle change. Néanmoins, la seule ouverture que l'on puisse faire, c'est de remonter l'information en organisant une conférence téléphonique, mardi au plus tard, pour vous dire si on maintient le 14 ou pas.

Si on ne la maintient pas, on restera à 1,5 % sur les niveaux 2 à 7 et à 2 % sur le niveau 1, avec un texte mis à la signature jusqu'au 15 décembre.

**M. FONTAINE (FO).**- Nous, Organisations syndicales qui venons des quatre coins de la France, sommes obligées de réserver des hôtels, etc. Si on retarde encore plus la décision de maintenir ou non la réunion, cela va compliquer les choses. Il faut le savoir aujourd'hui.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Vous n'êtes pas non plus obligé de venir à 12 !

**M. FONTAINE (FO).**- Depuis le début, vous ne voulez pas la maintenir !

**M. le PRESIDENT.**- Si l'on s'en tient aux propos de tout à l'heure, il ne serait pas utile de tenir la séance du 14 décembre, mais suite aux derniers échanges, il y a une possibilité de contre-proposition, aussi faible soit-elle. Une réponse sera donnée sur le maintien ou non de la réunion mardi prochain. Nous avons déjà la salle et la date.

♦ Ordre du jour de la première CPM de 2012

**M. le PRESIDENT.**- Il est établi en dehors de la question des minima conventionnels que l'on ne pourra pas figurer ; il faut attendre mardi.

✓ Adoption des minutes de la séance précédente.

✓ Projet du groupe de travail (organisations professionnelles, organisations syndicales) portant sur le texte global de la convention collective.

✓ Médaille du travail : avenant proposé par les organisations professionnelles.

**M. DECOUTERE (Casinos de France).**- Il sera proposé avant et discuté en réunion.

✓ DROM : résultat de l'avenant mis à la signature.

✓ Classifications : démarrage des travaux.

✓ Questions diverses.

♦ Calendrier des CPM 2012

**M. le PRESIDENT.**- Le 1<sup>er</sup> février ?

**M. SARAGAGLIA (CGT).**- Le 1<sup>er</sup> et le 2. Avant, on en avait 10 par an. La partie patronale rêve d'en faire le moins possible. On bloque la journée et demie et l'après-midi de la deuxième journée, on aura le groupe de travail sur la convention collective.

**M. le PRESIDENT.**- Toutes les Organisations syndicales demandent une journée et demie ?

*(Confirmation unanime des organisations syndicales)*

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- Nous préférons d'abord travailler sur les ordres du jour, si possible pour le premier semestre 2012 et, en fonction des ceux-ci et de l'engagement des parties prenantes à travailler ou pas bien en amont, déterminer le calendrier et le besoin de se réunir une journée, une journée et demie, voire 2 jours.

**Mme COUHERT.**- Les 1<sup>er</sup> et 2 février, on peut travailler sur les ordres du jour. On fait un cadencement des principales thématiques que vous avez à traiter et après, au fil des réunions, on enrichit. Cela peut donc être un des points qui sera traité en séance.

**M. CASTALDO (Casinos Modernes).**- Si l'ordre du jour de février ne nécessite pas une journée et demie, je suis plutôt partant pour une journée.

**M. le PRESIDENT.**- En 2011, on a maintenu toutes les réunions sur une journée et demie. Cette demi-journée supplémentaire présente une certaine importance : beaucoup viennent de province et dans le cas d'une journée unique, ils seraient contraints de repartir plus tôt. Maintenant, effectivement il faut des thèmes qui nécessitent pleinement une journée et demie. Or, sans porter d'appréciation sur les raisons, cette année, au cours des séances, il y a eu quelque temps mort.

L'ordre du jour établi peut paraître limité, mais la question du texte global peut prendre un certain temps et c'est un travail qualitatif qui va nécessiter un temps de lecture et de discussions relativement important. Et, d'ici à la fin de l'année, l'ordre du jour pourrait peut-être être enrichi par des questions d'actualité. Selon la confirmation de la réunion du 14 décembre, on peut valider l'ordre du jour de février et la tenue de la réunion sur une journée ou une journée et demie.

**Mme COUHERT.**- Si vous aviez l'habitude de vous réunir sur une journée et demie, je ne souhaite pas dès la première réunion changer la donne, par souci de neutralité par rapport à ce qui se faisait avant. Par contre, le pragmatisme m'amènera peut-être à vous proposer que l'on se réunisse sur un cadencement différent, plus court ou plus long, voire plus fréquent si les sujets le nécessitent. On verra à l'usage. Je propose donc de rester sur une journée et demie et de fixer le premier semestre.

▪ 1<sup>er</sup> et 2 février.

- 4 et 5 avril.
- 6 et 7 juin.

**Mme COUHERT.**- En avril, on fixera le calendrier du deuxième semestre. Merci.

**M. le PRESIDENT.**- Quant à moi, nous nous reverrons peut-être le 14 décembre.

*(La séance est levée à 18 heures).*